

<DOCUMENT>  
 <TYPE>10KSB  
 <SÉQUENCE>1  
 <NOM DE FICHER>form10k.txt  
 <TEXTE>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES ET DE LA BOURSE  
 WASHINGTON, DC 20549

---

FORMULAIRE 10-KSB

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15(d) DE LA  
 LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1934

Pour l'exercice clos le 30 avril 2002

DOSSIER DE LA COMMISSION N° 0-23920

---

REGI US, INC.

---

(Nom de la petite entreprise émettrice tel que spécifié dans sa charte)

ORÉGON 91-1580146

(État ou autre juridiction de (IRS Employeur  
 Numéro d'identification de la société ou de l'organisation)

120 - 3011 VOIE VIKING  
 RICHMOND, COLOMBIE-BRITANNIQUE V6V 1W1, CANADA

---

(Adresse, y compris le code postal, du siège social du titulaire)

(604) 278-5996

(Numéro de téléphone avec indicatif régional)

Titres enregistrés conformément à l'article 12(b) de la loi sur les échanges : AUCUN

Titres enregistrés conformément à l'article 12(g) de la loi sur les bourses :

Titre de chaque classe Nom de chaque Bourse sur laquelle vous êtes inscrit :

---

Actions ordinaires, sans valeur nominale NASD Over the Counter Bulletin Board

Vérifiez si l'émetteur (1) a déposé tous les rapports requis par l'article  
 13 ou 15(d) de la Loi sur les échanges au cours des 12 derniers mois (ou pour une période  
 plus courte)  
 période pendant laquelle le déclarant était tenu de déposer ces rapports), et (2) a été  
 soumis à de telles exigences de dépôt au cours des 90 derniers jours.

Oui  Non

Vérifiez si la divulgation des déclarants délinquants conformément à l'article 405 du  
 règlement SB  
 n'est pas contenu dans ce formulaire, et aucune divulgation ne sera contenue, au mieux  
 de la connaissance du déclarant, dans des procurations définitives ou des déclarations  
 d'information  
 incorporé par référence dans la partie III du présent formulaire 10-KSB ou toute  
 modification de celui-ci  
 ce formulaire 10-KSB.

<PAGE>  
 Page 2

Indiquer le chiffre d'affaires de l'émetteur pour son dernier exercice : nul.

La valeur marchande globale des actions avec droit de vote détenues par des sociétés non  
 affiliées à la  
 inscrit au 31 juillet 2002, calculé par référence au prix auquel le

les actions ont été vendues à cette date : 1 240 544 \$.

Le nombre d'actions en circulation des actions ordinaires du déclarant, sans valeur nominale, au 31 juillet 2002, il était de 11 287 935.

Documents incorporés par référence : Voir les pièces jointes.

Format de divulgation transitoire pour les petites entreprises (cochez une case) : Oui ( ) Non (X).

<PAGE>

Page 3

REGI US, INC.  
FORMULAIRE 10-KSB  
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I 5

RUBRIQUE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 5

GÉNÉRALITÉS 5

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET PRODUITS 6

Aperçu et historique 6

PRODUITS ET PROJETS 8

Technologie Rand Cam 8

Moteur à turbine froide Rand Cam 8

Moteur à essence et diesel 8

Projet Scooter à moteur 9

Compresseur 9

Pompe à air 10

Pompe hydraulique 10

Séparateur d'hydrogène 10

Moteur à cames en céramique Rand Cam TM 10

MARKETING 12

CONCOURS 13

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRINCIPAUX FOURNISSEURS 13

BREVETS, MARQUES, LICENCES, FRANCHISES, CONCESSIONS, REDEVANCES

ACCORDS, CONTRATS DE TRAVAIL, DONT LA DURÉE 13

Brevets 13

Paievements de redevances 14

FACTEURS DE RISQUE 14

RÈGLEMENTS GOUVERNEMENTAUX 17

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CERTAINS CLIENTS 17

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 17

COÛTS ET EFFETS DU RESPECT DES LOIS ENVIRONNEMENTALES 18

NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS ET NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN 18

RUBRIQUE 2. DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ 18

RUBRIQUE 3. PROCÉDURES JUDICIAIRES 18

POINT 4. SOUMISSION DE QUESTIONS AU VOTE DES PORTEURS DE TITRES 18

PARTIE II 19

RUBRIQUE 5. MARCHÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ET QUESTIONS CONNEXES RELATIVES AUX ACTIONNAIRES 19

POLITIQUE DE DIVIDENDES 19

VENTES RÉCENTES DE TITRES NON ENREGISTRÉS 19

RUBRIQUE 6 : DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION OU PLAN D'EXPLOITATION 19

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL 20

RUBRIQUE 7. ÉTATS FINANCIERS 21

POSTE 8. CHANGEMENTS ET DÉSACCORDS AVEC LES COMPTABLES SUR LA COMPTABILITÉ ET DIVULGATION FINANCIÈRE 21

<PAGE>

Page 4

PARTIE III 21

ARTICLE 9. ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, PROMOTEURS ET PERSONNES AYANT LE CONTRÔLE; CONFORMITÉ À L'ARTICLE 16 (a) DE LA LOI SUR LA BOURSE. 21

EXPÉRIENCE EN AFFAIRES ET OCCUPATION PRINCIPALE DES ADMINISTRATEURS,

DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS IMPORTANTS 22  
POSTE 10. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 24  
POSTE 11. PROPRIÉTÉ DES TITRES DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES RÉELS ET DE LA DIRECTION 25  
RUBRIQUE 12. CERTAINES RELATIONS ET OPÉRATIONS CONNEXES 27  
ARTICLE 13(a). PIÈCES ANNEXES. 28  
ARTICLE 13(b). RAPPORTS SUR FORMULAIRE 8-K. 29  
SIGNATURES 30

<PAGE>

Page 5

CE RAPPORT ANNUEL SUR LE FORMULAIRE 10-KSB, Y COMPRIS SES PIÈCES, CONTIENT ÉNONCÉS PROSPECTIFS AU SENS DE L'ARTICLE 27A DES VALEURS MOBILIÈRES LOI DE 1933, TELLE QUE MODIFIÉE, ET SECTION 21E DE LA LOI SUR LA BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE 1934,

TEL QUE MODIFIÉ. CES ÉNONCÉS PROSPECTIFS SONT GÉNÉRALEMENT IDENTIFIÉS PAR LE MOTS « ANTICIPER », « CROIT », « S'ATTEND », « A L'INTENTION », « PRÉVOIT », « PLANIFIE », « FUTUR », « STRATÉGIE » OU DES MOTS DE SENS SIMILAIRE. DIVERS FACTEURS PEUVENT EN ÊTRE LA CAUSE LES RÉSULTATS RÉELS DIFFÉRENT MATÉRIELLEMENT DE CEUX EXPRIMÉS DANS LES PRÉVISIONS DÉCLARATIONS, Y COMPRIS CELLES DÉCRITES DANS LA SECTION « FACTEURS DE RISQUE » DU PRÉSENT FORMULAIRE 10-KSB. NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION DE METTRE À JOUR CES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES POUR REFLÉTER RÉSULTATS RÉELS, CHANGEMENTS DANS LES HYPOTHÈSES OU CHANGEMENTS DANS D'AUTRES FACTEURS, SAUF SI RÉGLÉMENTÉ PAR LA LOI.

PARTIE I

RUBRIQUE 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

GÉNÉRAL

Nous avons été organisés en vertu des lois de l'État de l'Oregon le 27 juillet 1992 sous le nom de Sky Technologies, Inc. Le 1er août 1994, notre nom a été officiellement changé par un vote d'une majorité de nos actionnaires à REGI US, Inc. Nous sommes contrôlés par Rand Energy Group Inc., une société privée de la Colombie-Britannique (« RAND »), qui, à son tour, est contrôlée à 51 % par Reg Technologies Inc., une société cotée en bourse Société de la Colombie-Britannique (« Reg Tech »).

Nous sommes engagés dans le développement et la construction d'un système axial amélioré moteur rotatif à palettes connu sous le nom de Rand Cam/Direct Charge Engine (« RC/DC ») "Moteur", qui est une variante du moteur rotatif Rand Cam, un moteur à palettes axiales moteur rotatif (« moteur d'origine »). Le moteur mondial, exclusif aux États-Unis Les droits de propriété intellectuelle et de commercialisation du moteur RC/DC sont détenus par RAND.

Nous détenons les droits de développement, de construction et de commercialisation de la conception du moteur RC/DC dans le États-Unis en vertu d'un accord avec RAND. En vertu d'un accord de partage des coûts du projet conclu avec RAND en vigueur le 1er mai 1993, chaque société finance 50 % du coût de développement continu du moteur RC/DC.

Nos bureaux principaux sont situés au 3011 Viking Way, Suite 120, Richmond, Colombie-Britannique V6V 1X1, Canada. Notre numéro de téléphone est le (604) 278-5996 et notre Le numéro de télécopieur est le (604) 278-3409. Notre site Web est [www.regtech.com](http://www.regtech.com).

Nous devons probablement lever des capitaux supplémentaires à l'avenir, au-delà de tout montant actuellement disponibles et qui pourraient devenir disponibles à la suite de l'exercice de bons de souscription et options actuellement en circulation, afin de

mettre en œuvre notre plan d'opérations prévu.

<PAGE>

Page 6

## ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET PRODUITS

### Aperçu et historique

Nous sommes engagés dans le développement et la construction d'un système axial amélioré moteur rotatif à palettes connu sous le nom de moteur Rand Cam TM Direct Charge (« RC/DC »), qui est une variante du moteur d'origine. Le moteur d'origine est un moteur axial moteur rotatif à palettes, dont les droits de commercialisation dans le monde entier sont détenus par RAND.

Un brevet américain a été délivré pour le moteur RC/DC le 4 juillet 1995 et qui nous a été attribué. Aucun produit commercialisable n'ayant encore été développé, nous n'avons pas n'a reçu aucun revenu d'exploitation.

Le moteur RC/DC est basé sur le moteur original breveté en 1983. Brian Cherry, ancien dirigeant et directeur de la société, a fait des efforts supplémentaires travail de développement sur le moteur d'origine qui a entraîné des changements importants

et les améliorations pour lesquelles le brevet américain nous a été délivré et cédé. Nous pensons que le moteur RC/DC offre une simplification importante par rapport au moteur de base.

Moteur d'origine, ce qui facilitera sa fabrication et permettra également pour fonctionner plus efficacement.

Conformément à un accord daté du 20 octobre 1986 entre Reg Tech, Rand Cam Corp. et James McCann, Reg Tech ont convenu d'acquérir une participation de 40 % dans une nouvelle

société à constituer pour acquérir les droits sur le moteur original.

La nouvelle société était RAND. Reg Tech a acquis la participation avec droit de vote de 40 % dans RAND en considération du paiement de 250 000 \$.

Conformément à un accord conclu le 27 avril 1993 entre Reg Tech, Rand Cam Corp., RAND et James McCann, Reg Tech ont acquis 330 000 actions supplémentaires (11%) de RAND de Rand Cam Corp. pour augmenter son investissement à 51%.

Le 20 août 1992, nous avons conclu un accord avec RAND et Brian Cherry (le (« Accord d'août 1992 ») en vertu duquel nous avons émis 5 700 000 actions ordinaires Actions d'une valeur estimée de 0,01 \$ par action à RAND en échange de certaines droits précieux, technologie, informations et autres biens matériels et immatériels actifs, y compris les améliorations, relatifs aux droits des États-Unis sur le Moteur d'origine. Le président de RAND est également notre président et son vice-président

et le secrétaire est également l'un de nos directeurs. Les termes de l'accord étaient négociés entre les parties et ont été jugés mutuellement avantageux sur la base selon les conditions et circonstances existantes à ce moment-là.

Nous avons conclu un accord daté du 13 avril 1993 avec RAND, Reg Tech et Brian Cherry (l'« accord d'avril 1993 ») et a été conclu en tant qu'amendement à un accord antérieur

Accord de modification daté du 23 novembre 1992 entre RAND, Reg Tech et Brian Cherry et un accord original daté du 30 juillet 1992 entre RAND, Reg Tech et Brian Cherry, Cherry a accepté de : (a) vendre, transférer et céder à RAND dans le monde entier

droits, à l'exception des États-Unis, sur tous ses droits, titres et intérêts dans et à la technologie liée au moteur RC/DC (la « Technologie »), y compris toutes les demandes de brevet en attente et futures concernant la technologie, ainsi que toutes les améliorations, modifications ou autres variations apportées à la Technologie ;

(b) vendre, transférer et céder à la Société les droits des États-Unis d'Amérique sur tous ses droits, titres et intérêts dans et sur la technologie, y compris tous demandes de brevet en cours et futures concernant la technologie, ainsi que avec toutes les améliorations, modifications ou autres variations de la technologie.

9 novembre 1993, en contrepartie de ce transfert de technologie, Brian Cherry a reçu 100 000 actions de Reg Tech d'une valeur estimée de 200 000 \$.

<PAGE>

Page 7

Une disposition finale de l'accord d'avril 1993 a attribué et transféré la propriété de tous brevets, inventions, droits d'auteur, savoir-faire, données techniques et autres éléments connexes

types de propriété intellectuelle conçus, développés ou créés par RAND ou ses sociétés associées à nous qui résulte ou découle de la relation directe ou utilisation indirecte des technologies du moteur d'origine et/ou du moteur RC/DC par RAND.

Nous avons conclu une lettre d'entente datée du 13 décembre 1993 avec RAND et Reg Tech, en tant que donateurs, et West Virginia University Research Corporation (« WVURC »), les concédants ont convenu que WVURC détiendra 5 % de tous les brevets technologie relative au moteur d'origine et au moteur RC/DC. WVURC a réalisé analyse et tests approfondis sur le moteur RC/DC. WVURC a fourni un soutien et développement du moteur RC/DC, y compris la recherche, le développement et les tests évaluation et création de propriété intellectuelle. En outre, WVURC a introduit nous aux clients potentiels et aux licenciés. Nous avons droit à toutes les propriété développée par WVURC relative au moteur RC/DC.

Basé sur des travaux de test effectués par des organisations indépendantes sur des prototypes modèles, nous pensons que le moteur RC/DC détient un potentiel important dans un certain nombre

d'autres applications allant des petits équipements stationnaires aux automobiles et avion. En plus de son utilisation potentielle comme moteur à combustion interne, la conception du moteur RC/DC est utilisée dans le développement de plusieurs types de compresseurs, pompes, détendeurs et autres applications.

À ce jour, plusieurs prototypes du moteur RC/DC ont été testés et des Les travaux de développement et de test se poursuivent. Nous pensons que ce développement et

les tests se poursuivront jusqu'à ce qu'une conception commercialement réalisable soit mise au point.

Il n'existe toutefois aucune garantie à ce stade qu'une telle conception commercialement réalisable

sera jamais perfectionné, ou si c'est le cas, qu'il deviendra profitable. Si un conception commercialement réalisable est perfectionnée, nous espérons cependant en tirer les revenus provenant de la licence de la technologie relative au moteur RC/DC, indépendamment

de savoir si une production commerciale réelle sera jamais atteinte. Il n'y a aucune assurance

à l'heure actuelle, cependant, aucun revenu ne sera jamais perçu à partir de la licence Une technologie qui s'avèrera viable commercialement, même si elle l'est.

Nous pensons qu'il existerait un marché important pour un moteur rotatif pratique qui pourrait être produit à un prix compétitif et qui pourrait fournir une bonne combinaison de rendement énergétique, de densité de puissance et d'émissions de gaz d'échappement.

Sur la base du potentiel du marché, nous pensons que le moteur RC\DC est bien adapté à application aux moteurs à combustion interne, pompes, compresseurs et détente moteurs. Le mécanisme peut être dimensionné pour répondre à pratiquement toutes les exigences de taille.

Cette flexibilité ouvre la porte au développement de grands marchés.

Nous testons actuellement des prototypes pour plusieurs produits. Notre stratégie consiste à développer des moteurs et des compresseurs pour des applications de faible à moyenne puissance, puis appliquer la technologie à des applications plus vastes. Nous avons obtenu une licence pour la technologie plusieurs projets. Les titulaires de licence ont accepté de financer leurs projets de recherche et le développement des applications spécifiques. À ce jour, nous avons réalisé trois

accords de licence avec Advanced Ceramics pour 10 CV ou moins pour les véhicules pilotés à distance  
véhicules, un accord de licence avec Radian MILPARTS pour plus de 10 CV pour applications militaires et à Rotary Power International pour Generator candidatures.

<PAGE>

Page 8

## PRODUITS ET PROJETS

### Technologie Rand Cam

#### Moteur à turbine froide Rand Cam

Le 13 mars 2001, nous avons annoncé que l'analyse a été achevée sur un RAND CAM MOTEUR À TURBINE FROIDE pour générer 1000 chevaux à 1800 tr/min pour le système électrique marché de la production d'énergie. Les dessins préliminaires de ce moteur ont été terminés. Une présentation a été préparée pour démontrer visuellement la technologie afin que nous puissions susciter l'intérêt et obtenir un financement pour construire et tester ce nouveau moteur. Un essai à sec de la présentation a été présenté à un représentant de l'un des plus grands fabricants de moteurs en Amérique du Nord et le représentant aide à mettre en place une présentation pour ses dirigeants gestion. Deux présentations supplémentaires ont été faites à la direction de cette société de fabrication de moteurs et le produit sont en cours d'examen par son département d'ingénierie. Cette présentation sera « prise sur la route » et montrée à d'autres grands fabricants de moteurs et utilisateurs finaux tels que les sociétés de services publics pour susciter l'intérêt. En résumé, la TURBINE FROIDE RAND CAM MOTEUR comparé au meilleur MOTEUR MICROTURBINE disponible, a 32 pour cent de mieux efficacité et génère 91 pour cent de puissance en plus à partir du même flux d'air tout en conservant tous les avantages en matière d'émissions du MOTEUR MICROTURBINE.

Une analyse a été réalisée pour montrer le potentiel du RAND CAM COLD MOTEUR À TURBINE dans les applications aéronautiques au niveau de sortie de 400 chevaux donc que nous pouvons travailler avec plusieurs groupes qui ont manifesté leur intérêt pour le Rand Moteur à cames de cette catégorie pour les marchés aéronautiques et maritimes.

Le 12 juillet 2001, nous avons annoncé que notre ingénieur, Patrick Badgley, a terminé une proposition de construction d'un générateur résidentiel à turbine froide Rand Cam. La centrale électrique résidentielle autonome sera capable de fournir 100 % de la besoins énergétiques d'une résidence de luxe moderne et fonctionnerait au gaz naturel, au propane ou du carburant diesel. La centrale électrique Rand Cam de 25 kW fonctionnerait à 3 600 tr/min, extrêmement silencieux, seulement 18 pouces de diamètre total et pèserait 110 livres. Des conceptions ont été réalisées pour trois applications différentes de ce nouveau moteur concept. La turbine froide est l'utilisation d'un moteur à déplacement positif RAND CAM(TM) compresseur et un détendeur volumétrique RAND CAM(TM) dans un cycle de Brayton (turbine à gaz). Cette technologie suscite un grand intérêt suite à la fois notre communiqué de presse et un article récent dans Ward's Engine Update.

Rotary Power International a obtenu un accord de licence pour l'électricité applications du générateur.

#### Moteur à essence et diesel

Deux prototypes de moteurs ont été construits en 1993 et 1994 par le WVURC pour fonctionner sur essence. Les tests sur ces prototypes ont suggéré que le concept est fondamentalement solide et cela avec un programme de révision, de conception et de tests

du moteur et le développement, une gamme de moteurs techniquement performants peut être développée. Le prototype actuel du moteur diesel a été conçu par un consortium création d'Alliant Techsystems (anciennement Hercules Aerospace Company) (« Alliant »), WVURC et nous. Alliant a participé à la conception et au développement, notamment des dessins pour le moteur diesel RC/DC. En outre, Alliant a réalisé des travaux approfondis

<PAGE>

Page 9

analyse du moteur diesel, y compris les roulements, le refroidissement, les fuites, le rotor, aubes, carter, chauffage des extrémités des aubes, géométrie et combustion. Ce moteur était conçu comme une centrale électrique à usage général pour les applications militaires et commerciales applications. Un prototype du moteur diesel a été assemblé et testé.

Projet de scooter à moteur

Le projet de scooter a été testé avec succès par Paul LaMarche, notre ingénieur à Détroit, dans le Michigan. Des tests supplémentaires sont proposés pour prouver le concept clients potentiels intéressés.

Le moteur du scooter RC\DC a été testé avec succès sur le nouveau système d'allumage qui a été conçu par notre équipe d'ingénieurs. Le système a tiré dans toutes les chambres des deux côtés. L'aspect positif de ce test est que le système d'allumage est capable de fonctionner au rythme exigeant des seize combustions par révolution contre les huit combustions pour deux révolutions sur l'existant moteur à piston utilisé aujourd'hui.

Le moteur du scooter RC\DC sera un moteur léger, fluide et silencieux et très peu coûteux à entretenir et à fabriquer. De plus, le scooter RC\DC L'équipement nécessaire au prototype du moteur a été fabriqué et acquis. Le RC\DC Le moteur du scooter pèsera environ 15 à 20 livres et générera 20 CV. Nous avons a reçu des demandes de renseignements de la part des fabricants concernant la possibilité d'inclure le Moteur de scooter dans des véhicules légers et peu coûteux. Il n'y a pas l'assurance, cependant, que nous concluons un accord avec quiconque pour fabriquer le moteur du scooter.

Compresseur

Nous avons engagé Coltec, Inc., une société d'ingénierie de Columbus, Indiana, pour fabriquer le compresseur de climatisation Rand Cam (TM) pour bus. Les tests doivent être menée par Trans/Air Manufacturing Corporation, l'une des plus grandes fabricants d'unités de climatisation pour bus, qui ont convenu de développer et fabriquer le compresseur modèle fonctionnel. Le prototype du compresseur a été livré à Trans/Air en janvier 2001 et attend actuellement des tests en un bus.

Un compresseur d'air spécial de 3,2 SCFM a été conçu pour une grande pile à combustible client. Le client a examiné la conception et ses commentaires, y compris le type du moteur d'entraînement, des dispositions des tuyauteries d'entrée et de sortie et des considérations de montage ont été incorporés et les dessins finaux ont été préparés. Ce compresseur est de construction pratiquement entièrement en plastique.

Le 28 juin 2001, nous avons annoncé que la pompe à air de la pile à combustible avait été assemblé et les tests ont commencé. La pompe à air a été conçue pour 1 KW pile à combustible et doit être testée plus avant par un client potentiel dans ses installations.

Reg Technologies, Inc. a également accepté de construire un compresseur Rand Cam pour plusieurs applications dans le domaine des compresseurs d'air, d'hydrogène et de gaz naturel exigences pour les applications des piles à combustible.

Le 21 août 2001, nous avons annoncé que le prototype de compresseur d'air demandé par un important fabricant de piles à combustible a été fabriqué et est actuellement en cours de tests supplémentaires dans les installations de REGI US à Detroit. À la fin de cette effort le compresseur sera livré à un fabricant de compresseurs pour évaluation et tests comme première étape pour que ce fabricant devienne un licencié pour la fabrication de compresseurs pour nos applications.

<PAGE>

Page 10

#### Pompe à air

Le 21 septembre 2000, nous avons annoncé que Paul LaMarche, directeur et vice-président Le président de l'ingénierie a réalisé une série de tests de faisabilité sur le Rand Pompe à air à came pour application de siège lombaire dans les automobiles. La pompe à air à came Rand la pompe a été testée sans lubrification et a rempli la chambre lombaire en moins de quatre (4) secondes, ce qui est inférieur à ce qui est requis par les spécifications, à seulement 6 600 tr/min. À ce jour, les coûts de production et les techniques de fabrication n'ont pas été complétés.

#### Pompe hydraulique

Une pompe spéciale de 2,5 GPM a été conçue et fabriquée pour être utilisée dans un système hydrostatique transmission pour le marché des pelouses et des jardins. La pompe comprend un 12 Moteur à entraînement Volt. Cette pompe intègre les mêmes nouvelles technologies utilisées dans la compresseur de climatisation comprenant le rotor ailé et les aubes multi-pièces. La pompe est conçue pour un coût très faible et est entièrement en plastique. Les prix de production ont été obtenus et nous sommes très compétitifs selon notre client. Cette application spécifique pour laquelle cette pompe a été conçue a été temporairement mis en attente.

#### Séparateur d'hydrogène

Nous avons acheté les droits de la technologie du séparateur d'hydrogène H2O composée d'un basé sur un séparateur d'hydrogène, qui est un système unique pour extraire l'hydrogène de eau. Nous détenons une participation de 50 % dans les droits américains et Reg Technologies, Inc. détient 50 % des droits mondiaux, hors États-Unis, sur le séparateur d'hydrogène Technologie.

En contrepartie d'une participation de 50 % pour les droits sur le séparateur d'hydrogène Technology Reg Technologies, Inc. (« Reg ») accepte que nous demandions un brevet aux États-Unis pour la technologie du séparateur d'hydrogène aux frais de Reg ; et Reg accepte de construire un prototype de la technologie de séparation d'hydrogène telle que conçue par GHM, Inc. Nous avons refusé l'option d'achat d'une participation supplémentaire de 50 %.

date, la confirmation du brevet n'a pas été reçue par Reg.

#### Moteur Rand Cam TM en céramique

Le 6 décembre 2001, nous avons annoncé qu'un contrat de la marine américaine (SBIR n°1-144) avait été conclu. a été attribué à Advanced Ceramics Research (entrepreneur principal) et REGI US, Inc. va construire et tester un moteur naval en céramique de 0,5 chevaux. le moteur est un moteur Rand Cam à quatre temps utilisant une injection continue et combustion dans une seule chambre de combustion. Le moteur sera entièrement en céramique construction permettant un fonctionnement à haute température, sans refroidissement, brûler efficacement du pétrole lourd. Ce nouveau moteur sera développé pour alimenter le Le nouveau réseau de modules reconfigurables (SWARM) de la marine américaine pour les chasseurs de guerre intelligents

coût du véhicule aérien sans pilote.

Le 4 avril 2002, nous avons annoncé que nous avons signé un accord pour accorder une licence à Advanced Ceramics Research, Inc. (« ACR ») pour les moteurs Rand Cam pour 10 HP ou moins pour le contrat de la marine SBIR n° 1-144 pour le télépilote applications. Nous avons convenu qu'un contrat de 5 ans sera également accordé à ACR pour les moteurs concept Rand Cam pour les droits commerciaux et militaires du applications développées dans le cadre du contrat de la Marine pour 10 CV ou moins.

Nous recevrons une redevance de 5 % du prix d'achat pour les activités commerciales et Candidatures de la Marine. Nous recevons également 30 % du contrat de la phase I de la Marine et 50 %

<PAGE>  
Page 11

le contrat de phase II qui est généralement de 50 000 \$ à 100 000 \$ pour la phase I et 500 000 \$ à 750 000 \$ pour la phase II. La phase I a été achevée par Advanced Céramique.

Rapport d'étape du 1er mai 2001 au 30 avril 2002

Le 28 juin 2001, nous avons signalé que la pompe à air de la pile à combustible avait été assemblé et les tests ont commencé. La pompe à air a été conçue pour le carburant de 1 kW cellule et doit être testé plus avant par un client potentiel dans ses installations. Reg Technologies, Inc. a également accepté de construire un compresseur Rand Cam pour plusieurs applications dans le domaine des compresseurs d'air, d'hydrogène et de gaz naturel exigences pour les applications des piles à combustible

Le 21 août 2001, nous avons signalé les progrès réalisés sur le système de climatisation Rand Cam. Compresseur. Nous avons déjà signalé le compresseur de climatisation pour applications pour autobus lourds a été achevée et livrée à Trans Air Entreprise de fabrication pour des tests en janvier de cette année. Malheureusement, le les tests n'ont pas encore commencé. Pat Badgley a déjà visité cette entreprise et

a été assuré que Trans Air est toujours très intéressé par le compresseur et commencer les tests maintenant que la saison chargée pour leur industrie arrive à un fermer.

Le 22 octobre 2001, nous avons annoncé que Robert D. Stoddart BS Chemical Ingénierie, a été nommé directeur du marketing d'entreprise pour la Rand Cam(TM) applications technologiques pour REGI US, Inc. Robert Stoddart apporte avec lui 30 années d'expérience dans l'industrie aérospatiale et aéronautique, en tant que marketing d'entreprise Directeur et directeur des affaires du gouvernement fédéral. M. Stoddart a été impliqué en tant qu'entrepreneur et/ou consultant pour le ministère de la Défense, Naval Sea Commandement des systèmes ; Commandement des systèmes aéronavals et recherche avancée en matière de défense Agence des projets (DARPA).

Nous avons également annoncé que Stodd International, la société de M. Stoddart, était nommé agent pour REGI US, Inc. pour lever jusqu'à 6 millions de dollars (US) sur un base non exclusive. Des frais d'agent de 5% du total des fonds reçus des contacts introduit par Stodd International sera rémunéré pour les fonds collectés, les frais de licence, paiements de redevances et frais de contrat. Nous pensons que les vastes connaissances de M. Stoddart une expertise en relations gouvernementales et en marketing des technologies avancées sera un atout atout précieux pour la commercialisation des projets Rand Cam(TM) et la levée de fonds substantielle fonds pour REGI US, Inc.

Notre technologie Rand Cam(TM) a été exposée au GSE Expo (Ground Support Equipment Expo (<http://www.gseexpo.com>) à Las Vegas à l'hôtel Rio et Centre de congrès du 23 au 25 octobre 2001. Notre stand a été bien fréquenté.

Le 6 décembre 2001, nous avons annoncé qu'un contrat de la marine américaine (SBIR No1-144) avait été conclu. a été attribué à Advanced Ceramics Research (entrepreneur principal) et REGI US, Inc. va construire et tester un moteur naval en céramique de 0,5 chevaux. Le moteur est un moteur Rand Cam(TM) à quatre temps utilisant une injection continue et combustion dans une seule chambre de combustion. Le moteur sera entièrement en céramique construction permettant un fonctionnement à haute température, sans refroidissement, brûler efficacement du pétrole lourd. Ce nouveau moteur sera développé pour alimenter le Le nouveau réseau de modules reconfigurables (SWARM) de la marine américaine pour les chasseurs de guerre intelligents coût du véhicule aérien sans pilote.

<PAGE>  
Page 12

Le 4 avril 2002, nous avons annoncé que nous avons signé un accord pour accorder une licence à Advanced Ceramics Research, Inc. (« ACR ») pour les moteurs Rand Cam pour 10 HP ou moins pour le contrat de la marine SBIR n° 1-144 pour le télépilote candidatures.

Un contrat de 5 ans sera également accordé à ACR pour les moteurs concept Rand Cam pour les droits commerciaux et militaires des applications développées sous la Contrat de la Marine pour 10 CV ou moins. Nous recevrons une redevance de 5% du prix d'achat pour les applications commerciales et navales. REGI US, Inc. également reçoit 30 % du contrat de la phase I de la Marine et 50 % du contrat de la phase II qui est généralement de 50 000 \$ à 100 000 \$ pour la phase I et de 500 000 \$ à 750 000 \$ pour la phase II.

#### COMMERCIALISATION

Nous avons l'intention de poursuivre le développement du moteur RC/DC et de la pompe à air, compresseur et autres produits en concluant des accords de licence et/ou des coentreprises accords avec d'autres entreprises plus grandes, qui disposent des ressources financières nécessaires maximiser le potentiel de la technologie. À l'heure actuelle, aucune licence de ce type ou des accords de coentreprise ont été conclus et il n'y a aucune assurance que tout le sera dans un avenir prévisible. Nous n'avons actuellement aucun projet de devenir activement impliqué dans la fabrication ou la commercialisation de tout moteur ou autre produit qu'il pourra éventuellement développer jusqu'à devenir un produit commercial produit.

Notre objectif actuel est de compléter et de tester les différents compresseurs, pompes et prototypes de moteurs diesel. Sur la base des tests réussis, les prototypes seront être utilisé à des fins de présentation à des licences potentielles et à des coentreprises partenaires. Nous faisons actuellement des présentations à l'armée américaine qui pourraient entraînera un financement gouvernemental supplémentaire si le prototype de moteur diesel répond aux avec son approbation.

Nous attendons des revenus provenant d'accords de licence avec les utilisateurs finaux potentiels sur la base le succès de la conception du compresseur, de la pompe, du moteur à turbine froide et prototypes de moteurs diesel. Basé sur des tests réussis du Rand Cam prototypes, nous espérons avoir des accords de coentreprise ou de licence finalisés, qui nous permettrait de percevoir des redevances. Cependant, rien ne garantit que les tests seront concluants ou que nous recevrons un jour de telles redevances.

Les activités marketing suivantes sont actuellement en cours :

COMPRESSEUR DE CLIMATISATION – Un accord avec Trans Air Manufacturers a été conclu terminé pour utiliser le compresseur Rand Cam(TM) dans les unités de climatisation des bus applications. Nous avons livré un prototype de compresseur pour les tests. Nous sommes en attente des résultats des tests de Trans Air.

POMPE À AIR – Un prototype de pompe à air pour une application de pile à combustible a été réalisé et sera bientôt livré au fabricant de piles à combustible pour être testé.

MOTEUR DIESEL – Des efforts sont en cours pour obtenir un financement pour les modifications du moteur diesel existant pour intégrer la dernière technologie de rotor ailé et incorporer des revêtements de barrière thermique étendus. Également plusieurs nouveaux avions des conceptions de moteurs ont été réalisées pour des applications aéronautiques allant de 1 à plus de 400 chevaux pour les clients potentiels intéressés. Nous avons signé un accord de licence avec Advanced Ceramics et Radian MILPARTS pour développer davantage notre technologie Rand Cam pour les applications de moteurs diesel.

<PAGE>  
Page 13

## CONCOURS

Nous sommes actuellement confrontés et continuerons à faire face à la concurrence à l'avenir de la part de sociétés établies engagées dans le développement, la fabrication et moteurs de marketing et autres produits. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité hautement compétitive En termes de nombre de concurrents, l'activité de développement de moteurs d'un nouveau concevoir et tenter de les concéder sous licence ou de les produire est néanmoins difficile parce que la plupart des producteurs de moteurs existants sont de grandes entreprises bien financées qui sont très soucieux de maintenir leur position sur le marché. Ces concurrents sont déjà bien implantés sur le marché et disposent de ressources substantiellement plus importantes que nous. Les moteurs à combustion interne sont produits par les constructeurs automobiles, fabricants de moteurs marins, fabricants d'équipements lourds et spécialisés fabricants d'avions et de moteurs industriels. Nous prévoyons que notre moteur serait utilisé principalement dans les applications industrielles et marines.

À l'exception du moteur rotatif Wankel construit par Mazda au Japon, aucun concurrent, nous sommes conscients de produire actuellement en quantité commerciale tout moteur rotatif similaire aux moteurs que nous développons. Le moteur rotatif Wankel est similaire seulement parce qu'il s'agit d'un moteur rotatif plutôt que d'un moteur à piston alternatif. Sans ressources financières substantiellement plus importantes que celles dont nous disposons actuellement nous, cependant, il est très possible qu'il ne soit pas en mesure de rivaliser adéquatement dans le secteur des moteurs. Un concurrent, Rotary Power International, est actuellement production des premiers moteurs rotatifs SCORE de série (type Wankel). Notre RC\DC Le moteur est plus économe en carburant, plus petit, plus silencieux, coûte moins cher à produire et avoir moins d'émissions de gaz d'échappement.

Nous pensons que si et quand notre moteur sera complètement développé, afin d'être réussir à affronter ou à surmonter la concurrence qui existe actuellement ou qui pourrait développer à l'avenir, notre moteur devra offrir des performances supérieures et/ou avantages de coût par rapport aux moteurs existants utilisés dans diverses applications.

## MATIÈRES PREMIÈRES ET PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Étant donné que nous ne sommes pas en production et qu'il n'y a aucun projet pour le moment, entrer dans le secteur de la fabrication de moteurs réels, les matières premières ne sont pas présentes préoccupation. À l'heure actuelle, cependant, il ne semble pas y avoir de risque prévisible problème d'obtention de matériaux ou de composants qui pourraient être nécessaires dans le fabrication de ses produits potentiels.

BREVETS, MARQUES, LICENCES, FRANCHISES, CONCESSIONS, CONTRATS DE REDEVANCES, CONTRATS DE TRAVAIL, Y COMPRIS LA DURÉE

#### Brevets

Le brevet américain n° 5 429 084 a été accordé le 4 juillet 1995 à l'inventeur, Brian Cherry, Patrick Badgley et quatre autres personnes pour diverses améliorations incorporé dans le moteur RC/DC. Le brevet nous a été cédé.

Le brevet 4 401 070 pour le moteur d'origine a été délivré le 30 août 1983 à James McCann et RAND détiennent les droits de commercialisation.

Le moteur RC/DC est composé essentiellement d'un rotor en forme de disque avec arbre de transmission, qui tourne, et le boîtier ou stator, qui reste fixe. Le rotor a deux ou plusieurs aubes montées perpendiculairement au sens de rotation et glissent d'avant en arrière à travers celui-ci. Lorsque le rotor tourne, les extrémités des aubes se déplacent le long de l'intérieur du boîtier du stator qui présente des dépressions en forme de vagues,

<PAGE>

Page 14

provoquant le glissement des aubes d'avant en arrière. Dans le processus de rotation et des chambres de combustion coulissantes sont formées entre le rotor, les parois du stator et aubes où le mélange carburant/air est injecté, comprimé, brûlé et évacué.

Deux brevets supplémentaires ont été délivrés pour des améliorations du moteur y compris : brevets américains 5 509 793 « Dispositif rotatif avec supports d'aubes coulissantes ») délivré le 24 avril 1996 et 5 551 853 « Dispositif rotatif à palettes axiales et système d'étanchéité Par conséquent) délivré le 3 septembre 1996. Des demandes de brevet supplémentaires sont actuellement en cours pour le rotor ailé, les aubes multi-pièces et la turbine froide.

#### Paievements de redevances

L'accord d'août 1992 nous oblige à payer à RAND semestriellement une redevance de 5 % de tout bénéfice net que nous tirerons des revenus perçus à la suite de ses licence du moteur d'origine. L'accord d'août 1992 nous oblige également à payer à Brian Cherry une redevance de 1 % semestriellement sur tout bénéfice net que nous en tirerons provenant des revenus perçus grâce à notre licence du moteur d'origine.

D'autres dispositions de l'accord d'avril 1993 prévoient (a) de payer à RAND une redevance continue de 5 % des bénéfices nets que nous tirons de la technologie et (b) de payer à Brian Cherry une redevance continue de 1 % des bénéfices nets dérivé par nous de la technologie.

Conformément à la lettre d'entente datée du 13 décembre 1993, entre nous, RAND, Reg Tech et WVURC, WVURC recevra 5% de tous les bénéfices nets des ventes, licences, redevances ou revenus dérivés de la technologie brevetée relative à le moteur d'origine et le moteur RC/DC.

Aucune redevance ne doit être versée à Alliant ou à Adiabatics, Inc.

Conformément à notre accord avec Weston, nous avons convenu de payer à Weston 8,5 % du bénéfice net

les ventes provenant de l'AVFS ainsi qu'une redevance annuelle minimale de 24 000 \$ par an à compter du 1er octobre 1997, payable trimestriellement. Cet accord a été terminé le 4 février 2002.

## FACTEURS DE RISQUE

Vous devez examiner attentivement les risques suivants et les autres informations contenues dans ce rapport et nos autres dépôts auprès de la SEC avant de décider d'investir chez nous ou pour maintenir ou augmenter votre investissement.

Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels nous sommes confrontés.

Des risques et incertitudes supplémentaires peuvent également avoir un impact négatif et nuire à nos activités.

entreprise. Si l'un des risques suivants se produit réellement, notre entreprise, les résultats de opérations ou la situation financière en souffriraient probablement. Dans un tel cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre tout ou partie de vos actions. votre investissement.

Société en phase de développement. Nous avons été constituées le 27 juillet 1992. Nous sommes une

entreprise en phase de développement. Dans une entreprise en phase de développement, la direction consacre

la plupart de ses activités à la création d'une nouvelle entreprise. Principal prévu les activités n'ont pas encore produit de revenus significatifs et nous avons souffert pertes d'exploitation récurrentes, comme c'est normal dans les entreprises en phase de développement. Nous

ont un déficit de fonds de roulement de 559 000 \$. Ces facteurs soulèvent des doute sur notre capacité à poursuivre notre activité. Notre capacité à émerger

<PAGE>

Page 15

dès la phase de développement par rapport à notre activité principale prévue l'activité dépend de nos efforts réussis pour lever des capitaux supplémentaires financement, recevoir des fonds de sociétés affiliées et d'actionnaires majoritaires, et développer un marché pour nos produits.

Capacité à développer un produit. Nous n'avons aucune assurance à ce stade qu'un conception commercialement réalisable sera un jour perfectionnée, ou si elle l'est, qu'elle le sera

devenir rentable. Notre rentabilité et notre survie dépendront de notre capacité développer un produit techniquement et commercialement réalisable qui sera

accepté par les utilisateurs finaux. Le moteur RC/DC que nous développons doit être technologiquement supérieur ou au moins égal aux autres moteurs concurrents

offrir et doit avoir un rapport prix/performance compétitif pour être adéquatement pénétrer ses marchés potentiels. Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre cette condition ou

si nous ne restons pas compétitifs sur le plan technologique, nous risquons de ne pas être rentables et notre

les investisseurs pourraient perdre la totalité de leur investissement. Rien ne garantit que nous

ou les titulaires de licence potentiels seront en mesure d'obtenir et de maintenir l'acceptation des utilisateurs finaux

de notre moteur.

Capitaux propres négatifs. Nous avons des capitaux propres négatifs au 31 décembre 2011. date de ce 10-KSB. Notre capacité à poursuivre notre activité sera

dépend de notre capacité à lever des capitaux supplémentaires et/ou à générer des revenus des opérations.

Besoin de capitaux supplémentaires. Nous comptons sur notre capacité à lever des capitaux grâce à

la vente de nos titres. Notre succès ultime dépendra de notre capacité à lever des capitaux supplémentaires ou à faire supporter une partie des capitaux par d'autres parties

les coûts nécessaires pour développer ou exploiter davantage le marché potentiel de notre produits. REG Tech et REGI ont convenu de fournir les fonds nécessaires à la développement des prototypes de moteurs diesel RC/DC et nos autres opérations jusqu'à des accords de coentreprise ou de licence peuvent être conclus.

Dépendance vis-à-vis des consultants et des installations de fabrication extérieures. Étant donné que notre les plans actuels ne prévoient pas un personnel technique important ni la mise en place d'installations de fabrication, nous dépendrons principalement de d'autres pour exécuter ces fonctions et pour fournir l'expertise et contrôle de la qualité. Il n'y a aucune garantie que ces personnes ou institutions être disponible en cas de besoin à des prix abordables. Il coûtera probablement plus cher confier la recherche et la fabrication à des entreprises indépendantes plutôt que de nous en charger ces ressources.

Acceptation du produit/marché. Notre rentabilité et notre survie dépendront de notre capacité à développer un produit techniquement et commercialement réalisable qui sera accepté par les utilisateurs finaux. Le moteur RC/DC et l'AVFCS que nous développons doit être technologiquement supérieur ou au moins égal aux autres moteurs dont notre les concurrents proposent et doivent avoir un rapport prix/performance compétitif pour pénétrer adéquatement nos marchés potentiels. Un certain nombre de moteurs rotatifs ont été conçus au cours des 70 dernières années, mais un seul, le Wankel, a pu atteindre la praticabilité mécanique et une acceptation significative du marché. Si nous

ne sont pas en mesure d'atteindre cette condition ou si nous ne restons pas technologiquement compétitifs, nous pourrions ne pas être rentables et nos investisseurs pourraient perdre la totalité de leur investissement. Rien ne garantit que nous ou nos licenciés potentiels être en mesure d'obtenir et de maintenir l'acceptation par l'utilisateur final de notre moteur ou de l'AVFCS.

Aucune étude de marché formelle. Nous n'avons pas mené d'étude de marché formelle, mais statistiques disponibles sur les seuls marchés aéronautique, maritime et industriel indiquent un potentiel de marché annuel de plus de cent millions de dollars.

Concurrence. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité très compétitive en termes de nombre de concurrents, l'activité consistant à développer des moteurs d'une nouvelle conception et à tenter les autoriser ou les produire est néanmoins difficile car la plupart

<PAGE>  
Page 16

les producteurs de moteurs existants sont de grandes entreprises bien financées qui sont très soucieux de maintenir leur position sur le marché. Rien ne garantit que nous réussirons à affronter ou à surmonter nos difficultés actuelles ou futures concours.

Protection de la propriété intellectuelle. Notre activité dépend de la protection de notre propriété intellectuelle et nous pourrions en souffrir si nous ne parvenons pas à la protéger adéquatement. notre propriété intellectuelle. Le succès de notre entreprise dépend de notre capacité à breveter notre moteur. Actuellement, nous avons obtenu plusieurs brevets américains. Nous ne peut garantir que nos brevets ne seront pas invalidés, contournés ou contesté, que les droits accordés en vertu des brevets nous donneront des avantages concurrentiels ou que nos demandes de brevet seront acceptées.

Historique des pertes. Nous avons un historique de pertes d'exploitation et un déficit, au 30 avril 2002, de 5 308 000 \$. Notre capacité à générer des revenus et les bénéfices sont soumis aux risques et aux incertitudes rencontrés par le développement compagnies de scène.

Nos revenus et notre rentabilité futurs sont imprévisibles. Nous avons actuellement aucun contrat signé qui produira des revenus et nous n'avons pas d'estimation à la date à laquelle nous concluons de tels contrats. En outre, nous ne pouvons pas fournir l'assurance que la direction réussira à négocier de tels contrats.

Les changements technologiques rapides pourraient avoir un impact négatif sur notre activité. Le marché de nos moteurs se caractérise par une technologie en évolution rapide et une industrie en évolution normes et aux demandes changeantes des clients. Par conséquent, si nous ne sommes pas en mesure de nous adapter aux technologies en évolution rapide et pour adapter notre produit à l'évolution de l'industrie normes, notre activité en souffrira.

Gestion et conflits d'intérêts. Nos dirigeants et administrateurs actuels ont d'autres postes à temps plein ou à temps partiel non liés. Certains officiers et les administrateurs seront disponibles pour participer aux décisions de gestion sur une base régulière, à temps partiel ou selon les besoins seulement. Notre direction peut consacrer du temps à d'autres des entreprises ou des projets qui pourraient être en concurrence directe ou indirecte avec nous.

Contrôle par les initiés actuels. 6 017 850 actions ordinaires, sans compter les actions actuellement détenues les options exerçables ou les bons de souscription sont détenus par des initiés actuels représentant contrôle d'environ 53,31 % du total des droits de vote. En conséquence, les initiés actuels continueront d'élire tous nos administrateurs et, de manière générale, contrôler nos affaires.

Besoin de personnel clé supplémentaire. À l'heure actuelle, nous n'employons aucun employé à temps plein employés. Notre succès dépendra, en partie, de notre capacité à attirer et à conserver des employés qualifiés. Nous croyons que nous serons en mesure d'attirer des employés compétents, mais aucune assurance ne peut être donnée que nous réussirons à cet égard. Si nous ne sommes pas en mesure d'engager et de conserver le personnel nécessaire, notre activité serait matériellement et négativement affectée.

Indemnisation des dirigeants et administrateurs pour les responsabilités liées aux titres. Notre Les statuts prévoient que nous pouvons indemniser tout administrateur, dirigeant, agent et/ou l'employé quant à ces responsabilités et selon les modalités et conditions qui sont spécifié dans l'Oregon Business Corporation Act. En outre, nous pouvons acheter et maintenir une assurance au nom de ces personnes, que nous ayons ou non le pouvoir d'indemniser cette personne contre la responsabilité assurée. Ceci pourrait entraîner des dépenses substantielles pour nous et empêcher tout recouvrement de ces dirigeants, administrateurs, agents et employés pour les pertes subies par nous en tant que résultat de leurs actions. En outre, nous avons été informés que, de l'avis de

<PAGE>  
Page 17

la Securities and Exchange Commission, l'indemnisation est contraire à l'ordre public tel qu'exprimé dans la loi de 1933 et est donc inapplicable.

Facteurs généraux. Nos domaines d'activité peuvent être affectés de temps à autre par des questions telles que les changements dans les conditions économiques générales, les changements dans les lois et réglementations, taxes, lois fiscales, prix et coûts, et autres facteurs d'ordre général nature qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités.

Marché public limité pour les actions ordinaires. À l'heure actuelle, seul un marché

public limité

il existe un marché pour les actions ordinaires sur le tableau d'affichage des actions de gré à gré maintenu par la National Association of Securities Dealers et il n'y a pas l'assurance qu'un marché commercial plus actif se développera ou, s'il se développe, que elle sera maintenue.

Estimations et états financiers. Les informations contenues dans ce formulaire 10-KSB se compose et repose sur l'évaluation et les estimations faites par la direction. bien que la direction estime de bonne foi que ces estimations sont raisonnables, sur la base d'études de marché et de données fournies par des sources bien informées dans le domaine domaine, il ne peut y avoir aucune assurance que de telles estimations se révéleront finalement exactes. être précis ou même basé sur des évaluations précises.

Aucun dividende prévisible. Nous n'avons pas versé de dividendes sur nos actions ordinaires et ne prévoyons pas de verser de dividendes sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible avenir.

Volatilité possible des prix des titres. Le prix du marché de nos actions ordinaires négociés sur le tableau d'affichage de gré à gré ont été très volatils depuis a commencé à négocier et continuera probablement à se comporter de cette manière dans le futur. Des facteurs tels que nos résultats d'exploitation et d'autres annonces concernant nos travaux de développement et nos opérations commerciales peuvent avoir un impact significatif sur le prix du marché de nos titres. En outre, les prix du marché des titres de nombreuses petites entreprises ont connu de fortes fluctuations, pas nécessairement liés à la performance opérationnelle des entreprises elles-mêmes.

#### RÈGLEMENTS GOUVERNEMENTAUX

Nos produits de moteur, y compris le moteur à allumage par étincelle, le moteur diesel et le moteur à froid Le moteur à turbine sera soumis à diverses normes d'émissions d'échappement en fonction selon l'application et le pays dans lequel il est produit et/ou vendu. chaque produit devient prêt à la vente, il faudra avoir le moteur certifié selon les normes en vigueur à l'époque.

#### DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CERTAINS CLIENTS

Bien que nous n'ayons pas de clients clés à l'heure actuelle, nous prévoyons que si notre si le travail de développement est réussi, nous deviendrons probablement dépendants, au moins au départ, sur un ou quelques clients clés. Une telle dépendance pourrait s'avérer risqué dans le cas où un ou plusieurs de ces clients potentiels seraient perdus et non remplacé.

#### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les travaux de recherche et développement de base sur le moteur RC/DC et d'autres produits est coordonné et financé par Reg Tech et financé à 50 %.

<PAGE>

Page 18

Nous prévoyons de conclure des contrats avec des particuliers, des institutions et des entreprises extérieures pour effectuer la plupart des travaux de recherche et développement supplémentaires que nous pourrions exiger de bénéficier de nos droits sur le moteur RC/DC et d'autres produits.

Les travaux de développement sur les compresseurs de climatisation sont en cours d'achèvement Coltec Industries, une société d'ingénierie de Columbus, Indiana, sous contrat avec nous.

Au cours des deux derniers exercices financiers, nous avons dépensé 627 000 \$ en recherche et développement.

#### COÛTS ET EFFETS DU RESPECT DES LOIS ENVIRONNEMENTALES

À l'heure actuelle, il n'y a aucun effet financier ou concurrentiel direct sur notre entreprise en raison de la nécessité de se conformer à toute loi fédérale, étatique ou locale dispositions qui ont été promulguées ou adoptées pour régler le rejet de matières dans l'environnement, ou autrement liées à la protection de l'environnement.

#### NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS ET NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN

Nous avons actuellement deux sous-traitants à temps plein directement impliqués dans le domaine technique. travaux de développement sur le moteur RC/DC. Nous prévoyons d'embaucher des employés supplémentaires pour les postes que nous jugeons nécessaire de combler, selon les besoins. La plupart des postes supplémentaires on s'attend à ce que les employés occupent des postes techniques et de licence/marketing.

#### ARTICLE 2. DESCRIPTION DU BIEN

Nous ne possédons aucune propriété. Nous utilisons actuellement des espaces de bureaux loués par Reg Tech dans un bâtiment de parc d'affaires commercial situé à Richmond, Colombie-Britannique, Canada, une banlieue de Vancouver. Le loyer mensuel pour notre part de cet espace de bureau est 500,00 \$. Les installations actuelles sont jugées adéquates pour répondre à nos besoins pour l'avenir immédiat. Cependant, nous prévoyons que nous allons probablement acquérir espace séparé lorsque le niveau d'activité commerciale nous oblige à le faire. Nous le faisons nous ne prévoyons pas que nous aurons des difficultés à obtenir de tels compléments. des espaces à des tarifs avantageux. Il n'existe actuellement aucun projet d'achat ou de location propriétés dans un avenir proche. M. Badgley, directeur et vice-président, travaille depuis un bureau à son domicile à Columbus, Indiana. Depuis ce bureau, M. Badgley supervise et contrôle le développement et les tests du moteur et d'autres prototypes. M. Badgley a également utilisé les installations de Coltec Industries qui était sous contrat pour concevoir et construire le prototype du compresseur.

#### POINT 3. PROCÉDURES JUDICIAIRES

Nous ne sommes pas partie à une procédure judiciaire ou à un litige, et nous ne sommes pas au courant que tout litige est actuellement menacé ou envisagé contre nous ou contre tout dirigeant, directeur ou affilié.

#### POINT 4. SOUMISSION DE QUESTIONS AU VOTE DES PORTEURS DE TITRES

Aucune question n'a été soumise au vote de nos actionnaires au cours de la quatrième trimestre de notre exercice financier terminé le 30 avril 2002, par le biais de la sollicitation de procurations ou autres.

<PAGE>  
Page 19

#### PARTIE II

#### RUBRIQUE 5. MARCHÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ET QUESTIONS CONNEXES RELATIVES AUX ACTIONNAIRES

Il existe un marché public limité pour nos actions ordinaires qui se négocient actuellement sur le bulletin d'information de l'OTC sous le symbole « RGUS » où il est négocié depuis 21 septembre 1994. Les actions ordinaires se négocient entre 0,09 \$ et 6,75 \$ par action.

partager depuis cette date.

Le tableau suivant présente les prix les plus élevés et les plus bas de nos actions ordinaires. ont été rapportés sur le tableau d'affichage pour les trimestres présentés. Ces citations reflètent les prix inter-négociants, sans marge de détail, sans réduction ni commission, et peut ne pas refléter les transactions réelles.

	Prix de l'offre		Prix demandé	
	Élevé \$	Bas \$	Élevé \$	Bas \$
Trimestre terminé le 31 juillet 2000	.78125	.375	.96875	.5
Trimestre terminé le 31 octobre 2000	.53125	.25	.5625	.3125
Trimestre terminé le 31 janvier 2001	1,25	0,375	1,28125	0,5
Trimestre terminé le 30 avril 2001	.53125	.3	.65625	.375
Trimestre terminé le 31 juillet 2001	.36	.25	.4	.26
Trimestre terminé le 31 octobre 2001	.46	.16	.47	.21
Trimestre terminé le 31 janvier 2002	.28	.15	.29	.20
Trimestre terminé le 30 avril 2002	.22	.17	.30	.19
Trimestre terminé le 31 juillet 2002	.21	.07	.22	.11

(Informations fournies par The Over The Counter Bulletin Board. Les citations reflètent les prix inter-négociants, sans marge de détail, réduction ou commission et (peut ne pas représenter les transactions réelles.)

Au 31 juillet 2002, il y avait 11 287 935 actions ordinaires en circulation, détenue par 238 actionnaires inscrits.

#### POLITIQUE DE DIVIDENDES

À ce jour, nous n'avons versé aucun dividende sur nos actions ordinaires et ne prévoyons pas de le faire. déclarer ou payer des dividendes sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible. Le paiement de tout dividende dépendra des bénéfices futurs, le cas échéant, de nos situation financière et d'autres facteurs jugés pertinents par notre conseil d'administration. Directeurs.

#### VENTES RÉCENTES DE TITRES NON ENREGISTRÉS

Vous trouverez ci-dessous des informations concernant l'émission et la vente de nos titres sans enregistrement au cours du dernier exercice. Aucune vente de ce type impliquait le recours à un souscripteur. Voir la note 5(d) de nos états financiers audités états financiers pour l'exercice clos le 30 avril 2002 pour plus d'informations sur ventes récentes de titres non enregistrés.

#### RUBRIQUE 6 : DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION OU PLAN D'OPÉRATIONS

Nous sommes une société en phase de développement engagée dans le développement et exploiter commercialement un moteur rotatif à palettes axiales amélioré connu sous le nom de Moteur Rand Cam/Direct Charge (le « moteur RC/DC »).

<PAGE>  
Page 20

En tant qu'entreprise en phase de développement, nous consacrons la plupart de nos activités à l'établissement notre entreprise. Les principales activités prévues n'ont pas encore produit de résultats significatifs revenus et nous avons un déficit de fonds de roulement. Nous avons subi des pertes pertes à ce jour totalisant 5 308 000 \$ et d'autres pertes sont attendues jusqu'à ce que nous conclure un accord de licence avec un fabricant et un revendeur. Notre travail déficit en capital est de 559 000 \$. Nos seuls actifs sont nos actifs incorporels, brevets et droits de propriété intellectuelle, totalisant 67 000 \$, ce qui représente 83 % de l'actif total. Ces facteurs font douter de notre capacité à poursuivre notre activité exploitation en activité. Notre capacité à sortir de la phase de développement en ce qui

concerne

notre activité commerciale principale prévue dépend de nos efforts fructueux pour lever des fonds propres supplémentaires, recevoir des fonds de sociétés affiliées et actionnaires majoritaires et développer un marché pour nos produits.

Au cours de l'année, nous avons collecté 194 550 \$ supplémentaires en plus des 72 000 \$ collectés

en 2001, à la suite d'un placement privé de 1 066 000 unités émises à 0,25 \$ par unité. Chaque unité contiendra une action et un bon de souscription pour acquérir une action supplémentaire

part à 0,30 \$ par action si exercée au cours de la première année après réception des fonds.

les fonds levés ne fournissent pas suffisamment de fonds de roulement pour financer les opérations en cours

pour les douze prochains mois. Nous pouvons également lever des fonds supplémentaires grâce à

exercice des bons de souscription et des options d'achat d'actions, s'ils sont exercés.

Bons de souscription relatifs à

830 767 actions et 1 066 200 actions au prix de 0,50 \$ par action et de 0,30 \$ par actions peuvent être exercées pour un montant net de 735 244 \$. Options relatives à 1 485 000 actions à des prix compris entre 0,40 \$ et 1,50 \$ par action peuvent être exercées pour

montant net de 915 000 \$.

Résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 30 avril 2002 (« 2002 ») comparés à ceux de l'exercice précédent.

exercice clos le 30 avril 2001 (« 2001 »)

Il n'y a eu aucun revenu provenant des licences de produits au cours des années 2002 et 2001.

La perte nette en 2002 a diminué de 653 000 \$ pour s'établir à 156 000 \$, contre 809 000 \$ en 2001.

2001. La diminution est due à une diminution de 579 000 \$ en recherche et développement dépenses et une diminution de 74 000 \$ des frais administratifs. La diminution

les dépenses administratives sont principalement dues à une diminution des relations avec les investisseurs

budget et comptes créditeurs radiés. Toutes les autres dépenses administratives ont été maintenu à un montant minimum de 35 000 \$ par rapport à 30 000 \$ en 2001. Les honoraires professionnels effectués

augmentation de 20 000 \$ des frais administratifs en 2002 par rapport à 21 000 \$ en 2001 qui comprend la comptabilité, l'audit et le juridique ; nous continuons à utiliser un consultant

pour effectuer la majorité des travaux juridiques. La diminution de 579 000 \$ en recherche et

l'évolution a été principalement attribuée à une diminution de la radiation de nos AVFS droits à 12 000 \$ sur 309 000 \$, contrats de conception et de construction de prototypes pour

les entrepreneurs extérieurs ont été réduits de 100 000 \$ à 5 000 \$, les comptes créditeurs

radiation de 94 000 \$ de zéro et consultation comme décrit ci-dessous. La majorité des coûts de construction et de test des prototypes continuent d'être supportés par les potentiels

titulaires de licence et fabricants. Nous avons payé deux consultants internes pour des conseils techniques

des services de conseil en conception de prototypes d'un montant de 37 000 \$ comparativement à 97 000 \$ en 2001,

qui a été principalement menée par Paul LaMarche et Patrick Badgley, vice-président de la recherche et du développement. Voir ci-dessus les rapports d'avancement pour la recherche et

activité de développement menée au cours de l'année.

#### LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au cours de l'année 2002, nous avons financé nos opérations principalement grâce au produit des souscriptions de

194 550 \$ pour un placement privé d'unités à 0,25 \$ l'unité.

<PAGE>

Page 21

Nous avons reçu un financement en 2002 de nos sociétés affiliées (directeurs communs) et notre actionnaire à 44,94 %, Rand Energy Group, Inc. et notre actionnaire à 51 % Reg Technologies Inc. Ces sociétés ont avancé ou payé des dépenses au nom de, 101 000 \$ en 2002. Ces sommes dues s'élèvent maintenant à 473 000 \$, soit 83 % du total passifs courants, ne sont pas garantis et remboursables sur demande. Nos sociétés affiliées les entreprises ont indiqué qu'elles n'exigeraient pas le remboursement de ces fonds au cours du prochain exercice financier et avancera ou paiera les dépenses en son nom de fonds supplémentaires si nécessaire.

La perte de l'exercice de 156 000 \$ comprenait (75 000 \$) d'éléments hors trésorerie 7 000 \$ pour l'amortissement des immobilisations et des actifs incorporels, 3 000 \$ pour les actions indemnité, 12 000 \$ pour la radiation d'actifs incorporels et (97 000 \$) pour comptes créditeurs radiés.

Au 30 avril 2002, nous avons un déficit de trésorerie de 2 000 \$ et d'autres dépenses courantes. passif de 97 000 \$. Nous recevons un soutien provisoire de notre société mère ultime société et prévoit de lever des fonds supplémentaires par financement par actions, ce qui n'est pas encore le cas être négocié. Nous prévoyons également de lever des fonds par le biais de prêts auprès d'une société de contrôle actionnaire (REGI). REGI détient 5 073 200 actions et prévoit de vendre des actions en tant qu'actionnaire nécessaires pour répondre à nos besoins de financement continus si les sources de capitaux propres traditionnelles le financement s'avère insuffisant.

#### POSTE 7. ÉTATS FINANCIERS

Nos états financiers consolidés sont inclus et commencent immédiatement suivant la page de signature de ce rapport. Voir l'article 13 pour une liste des états financiers et annexes aux états financiers inclus.

#### POSTE 8. CHANGEMENTS ET DÉSACCORDS AVEC LES COMPTABLES SUR LA COMPTABILITÉ ET DIVULGATION FINANCIÈRE

Aucun.

#### PARTIE III

#### ARTICLE 9. ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, PROMOTEURS ET PERSONNES AYANT LE CONTRÔLE; CONFORMITÉ À L'ARTICLE 16 (a) DE LA LOI SUR LA BOURSE.

Administrateurs et dirigeants de l'émetteur

Le tableau suivant indique le nom, l'âge et le poste de chacun de nos Dirigeants et administrateurs :

Nom Âge Position

John G. Robertson	61 ans	Administrateur, Président du Conseil d'Administration, Président et chef de la direction
Jennifer Lorette	30 ans	Directrice, vice-présidente et chef de la direction financière
James Vandeberg	59 ans	Administrateur et chef de l'exploitation
Patrick Badgley	58 ans	Vice-président, Recherche et développement

<PAGE>  
Page 22

#### EXPÉRIENCE EN AFFAIRES ET OCCUPATION PRINCIPALE DES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS EXÉCUTIFS ET DES EMPLOYÉS IMPORTANTS

M. Robertson occupe son poste depuis notre création en juillet 1992.

Les officiers consacrent actuellement des services à temps partiel à notre opération.

Il n'existe aucun lien de parenté entre un administrateur ou un dirigeant et tout autre administrateur ou dirigeant.

Les occupations actuelles et principales de nos administrateurs et dirigeants au cours des cinq dernières années sont énoncés ci-dessous :

John G. Robertson – Président du conseil d'administration, président, chef Directeur exécutif

M. Robertson est notre président du conseil d'administration, président et chef de la direction depuis notre formation. Depuis octobre 1984, M. Robertson est président et Directeur de Reg Technologies Inc., une société de la Colombie-Britannique cotée à la Bourse de capital-risque canadienne qui a financé la recherche sur le moteur Rand Cam depuis 1986. REGI US est contrôlée par Rand Energy Group, Inc., une société britannique Société colombienne dont Reg Technologies Inc. est l'actionnaire majoritaire. REGI US détient les droits américains sur la technologie Rand Cam (TM) et Rand Energy Group, Inc. détient les droits mondiaux exclusifs des États-Unis. M. Robertson est Président, directeur général principal et membre du conseil d'administration de IAS Communications, Inc., une société de l'Oregon cotée sur le bulletin OTC conseil d'administration, qui développe un nouveau type de système d'antenne. Depuis juin 1997, M. Robertson a été président, directeur général principal et administrateur de Information-Highway.com, Inc., une société de Floride cotée sur le bulletin OTC et son prédécesseur. Il est également président et fondateur de Teryl Resources Corp., une société publique cotée à la Bourse de croissance canadienne impliqué dans l'exploration de l'or, des diamants, du pétrole et du gaz. Il est également président de LinuxWizardry Systems, Inc., une société publique cotée sur le OTC Bulletin Board. Le routeur Apprentice de Linux Wizardry permet aux petites entreprises de créer et gérer les connexions réseau sans avoir besoin d'un spécialiste réseau. Depuis mai 1977 M. Robertson a été président et membre du conseil d'administration de SMR Investments Ltd., une société de la Colombie-Britannique exerçant ses activités dans le domaine de conseil en gestion et en investissement.

Jennifer Lorette – Vice-présidente et directrice financière

Mme Lorette est devenue membre du conseil d'administration en janvier 2001. Elle a est notre vice-président depuis juin 1994 et était également auparavant directeur financier Officier. Depuis avril 1994, elle est également vice-présidente de l'administration et Secrétaire de Reg Technologies, Inc., une société de la Colombie-Britannique cotée en bourse la Bourse de croissance canadienne qui a financé la recherche sur la Rand Cam Moteur depuis 1986. REGI US est contrôlée par Rand Energy Group, Inc., une société britannique Société colombienne dont Reg Technologies Inc. est l'actionnaire majoritaire. Depuis février 1995, Mme Lorette est secrétaire-trésorière et administratrice de IAS Communications Inc., une société de l'Oregon cotée sur le tableau d'affichage OTC. Depuis juin 1997, Mme Lorette est vice-présidente exécutive et administratrice de Information-Highway.com, Inc., une société de Floride cotée sur le bulletin OTC et son prédécesseur. Depuis juin 1994, Mme Lorette est également vice-présidente Présidente et secrétaire de LinuxWixardry Stystems, Inc. Depuis novembre 1997, Mme. Lorette a été vice-présidente de Teryl Resources Corp., une société publique négociant à la Bourse de croissance canadienne impliquée dans l'or, le diamant et le pétrole et exploration gazière. Elle est également devenue administratrice en février 2001.

<PAGE>  
Page 23

James L. Vandenberg – Chef de l'exploitation et membre du conseil d'administration de Réalisateurs

M. Vandenberg est devenu administrateur et chef de l'exploitation en novembre 1999.

M. Vandenberg est associé au cabinet d'avocats Ogden Murphy de Seattle, Washington Wallace. Il est notre conseiller juridique depuis 1996. M. Vandenberg la pratique se concentre sur le domaine de la finance d'entreprise, avec un accent sur les valeurs mobilières et des acquisitions. M. Vandenberg était auparavant avocat général et secrétaire de deux sociétés du NYSE et est administrateur d'Information-Highway.com, Inc., une société de Floride société cotée sur le tableau d'affichage OTC. Il est également administrateur de l'IAS Communications, Inc., une société de l'Oregon cotée sur le tableau d'affichage OTC depuis novembre 1998. M. Vandenberg est également directeur de LinuxWizardry Systems Inc., une société de la Colombie-Britannique cotée sur le tableau d'affichage de l'OTC. M. Vandenberg est également directeur de Cyber Merchants Exchange, Inc. depuis mai 2001. Il est membre et ancien directeur de l'American Society of Corporate Secrétaires. Il est devenu membre du barreau de Washington en 1969 et du Barreau de Californie en 1973. M. Vandenberg a obtenu son diplôme avec mention de l'Université de Washington avec un baccalauréat ès arts en comptabilité en 1966, et de la faculté de droit de l'université de New York en 1969, où il était Chercheur Root-Tilden.

Patrick R. Badgley – Vice-président, Recherche et développement

M. Badgley a été nommé vice-président de la recherche et du développement en Février 1994. Il dirige et participe au développement technique de le compresseur Rand Cam, le moteur à essence et le moteur diesel. Depuis juillet 1993 M. Badgley a été directeur de Reg Technologies Inc., une société de la Colombie-Britannique. société cotée à la Bourse de croissance canadienne qui a financé la recherche sur le moteur à cames Rand depuis 1986. REGI US est contrôlé par Rand Energy Group, Inc., une société de la Colombie-Britannique dont Reg Technologies Inc. est l'actionnaire majoritaire. Entre 1986 et 1994, M. Badgley était le Directeur de la recherche et du développement chez Adiabatics, Inc., à Columbus, Indiana, où il a directement supervisé plusieurs recherches financées par le gouvernement et le secteur privé programmes impliquant des moteurs. Il était le directeur de programme pour la recherche sur le gaz Projet d'institut pour la réduction des émissions du gaz naturel à cycle à deux temps moteurs. Il a également été chef de programme pour plusieurs programmes de moteurs diesel à charbon pour le ministère de l'Énergie et pour les programmes de moteurs non refroidis pour un Wankel moteur pour la NASA et pour un moteur diesel à piston pour l'armée américaine. Le travail de Badgley a couvert toutes les phases de recherche, de conception, de développement et fabrication, de la recherche sur les solénoïdes à très grande vitesse et les pulvérisateurs de carburant, à conceptualisation de nouveaux produits et mise en œuvre de la production de pompes à carburant et injecteurs de carburant. M. Badgley a obtenu son baccalauréat en sciences en Ingénierie mécanique de l'Université d'État de l'Ohio. Depuis février 1995, M. Badgley a été directeur et dirigeant d'IAS Communications Inc., une société de l'Oregon. société cotée sur le marché de gré à gré.

Section 16(a) Conformité à la déclaration de propriété effective

Sur la seule base d'un examen des formulaires 3, 4 et 5 qui nous ont été fournis, autres que Messieurs Badgley et Vandenberg, qui ne nous ont fourni aucun formulaire au cours de l'année, aucun de nos dirigeants, administrateurs ou propriétaires bénéficiaires de plus de dix pour cent de les actions ordinaires n'ont pas déposé dans les délais les rapports requis conformément à l'article 16(a) de la Loi sur les bourses au cours de l'exercice le plus récent.

<PAGE>  
Page 24

POSTE 10. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Aucun dirigeant n'a eu un salaire annuel et des primes supérieurs à 100 000 \$ au cours de cette période.

l'exercice écoulé. M. Robertson n'a reçu aucune rémunération de notre part au cours de l'exercice année 2002. Options d'achat de 700 000 actions de nos actions ordinaires accordées le 15 mars 2001, qui a remplacé les 300 000 options qui ont expiré en janvier 2001, ont été réévaluées de 0,40 \$ à 0,20 \$ le 10 mai 2002. Aucune option n'a été accordée au cours de l'exercice 2002.

<TABLE>  
<LÉGENDE>

	Rémunération annuelle	Rémunération à long terme
Versements de récompenses		
	Autres titres Annuel	Tous Restreint Sous-
jaçant Autre		Options sur actions/ LTIP(2)
Rémunération		
Nom et salaire	Bonus sation	Récompense(s) SAR Paiements sation
Fonction principale	Année (\$)	(\$) (\$) (#) (#) (\$) (\$)
John G. Robertson, 2002	Néant	Néant 36 000 (3) Néant Néant Néant Néant
Président et chef de la direction	2001	Néant Néant 36 000 (3) Néant 700 000 (4) Néant
Néant		
	2000	Néant Néant 36 000 (3) Néant Néant Néant Néant

</TABLE>

(1) « SARS » ou « droit à l'appréciation des actions » désigne un droit accordé par les États-Unis, tel que rémunération pour services rendus, recevoir un paiement en espèces ou une somme d'argent émission ou transfert de titres fondés en tout ou en partie sur des changements dans cours de négociation de nos titres cotés en bourse.

(2) « LTIP » ou « plan d'incitation à long terme » désigne tout plan qui prévoit rémunération destinée à servir d'incitation à la performance au fil du temps une période supérieure à un exercice financier, mais n'inclut pas d'option ou plans de droits d'appréciation d'actions ou plans de rémunération par actions restreintes ou unités d'actions restreintes.

(3) Access Information Services, Inc., une société de Washington qui appartient et contrôlé par le Robertson Family Trust, a reçu ou doit recevoir 2 500 \$ par mois de notre part pour les services de gestion qui nous sont fournis et le loyer pour la somme de 6 000 \$ par an. M. Robertson est administrateur de la Fiducie de la famille Robertson.

(4) Ces options ont été accordées le 15 mars 2001 et peuvent être exercées à un prix de 0,40 USD par action jusqu'au 15 mars 2006. Le 10 mai 2002, l'exercice le prix de ces options a été réduit à 0,20 \$ par action, toutes les autres les conditions restent les mêmes.

Le 31 mars 1994, nous avons conclu un accord de gestion avec Access Information Services, Inc., une société de Washington qui appartient et contrôlée par le Robertson Family Trust. Nous avons conservé Access au taux de 2 500 \$ par mois pour assurer certains frais de gestion, d'administration et de finances services.

Nous pourrions à l'avenir créer des régimes de retraite, de pension, de partage des bénéfices, d'assurance et plans de remboursement médical couvrant nos dirigeants et administrateurs. À l'heure actuelle Pour le moment, aucun plan de ce type n'existe. Aucune avancée n'a été réalisée ou n'est envisagée par nous à l'un de nos dirigeants ou administrateurs. Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération pour leur service en tant que tel. La rémunération des dirigeants et administrateurs est déterminée par notre Le conseil d'administration n'est pas soumis à l'approbation des actionnaires.

Le tableau suivant présente certaines informations concernant les options exercé au cours de l'exercice clos le 30 avril 2002 par notre chef de la direction Dirigeant, et en ce qui concerne les options non exercées détenues par notre chef de la direction Officier à la fin de l'exercice 2002.

<PAGE>  
Page 25

EXERCICES D'OPTIONS AGREGES AU COURS DU DERNIER EXERCICE FISCAL ET VALEURS D'OPTIONS DE FIN D'EXERCICE

Nom sur l'exercice (#)	Valeur acquise réalisé (\$)	Exerçable/ non exerçable	Exerçable/ non exerçable	Nombre de valeur de non exercé non exercé	
				Options à Fin d'année	Options à Fin (1)
John G. Robertson	-0-	-0-	700 000	-0-	

(1) Le calcul de la valeur des options non exercées est basé sur la différence entre le dernier prix de vente de 0,22 \$ par action pour nos actions ordinaires le 30 avril 2002, et le prix d'exercice de chaque option (alors 0,40 \$), multiplié par le nombre d'actions couvertes par l'option.

Nous n'avons pas de plans d'incitation à long terme.

Nous n'avons pas de contrats de travail, de cessation d'emploi et de changement de dispositions de contrôle.

POSTE 11. PROPRIÉTÉ DES SÉCURITÉS DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES EFFECTIFS ET DE LA DIRECTION

Le tableau suivant présente, au 31 juillet 2002, nos obligations de classe A en circulation. Actions ordinaires détenues officiellement ou au bénéfice de chaque personne qui en était propriétaire officiellement, ou dont nous savions qu'il détenait à titre bénéficiaire plus de 5 % de nos actions ordinaires, et le nom et les participations de chaque dirigeant et administrateur ainsi que de tous les dirigeants et les administrateurs en tant que groupe. Une personne est réputée être la bénéficiaire effectif des titres qui peuvent être acquis par cette personne dans les 60 jours à compter de la date du présent rapport lors de l'exercice de bons de souscription ou d'options. Chaque le pourcentage de propriété du propriétaire effectif est déterminé en supposant que les options qui sont détenus par cette personne et qui sont exerçables dans les 60 jours suivant la date sont exercées.

<PAGE>  
Page 26

<TABLE>  
<LÉGENDE>  
<S><C>

Nom Actions de classe A détenues	Pourcentage de	Actions de
		catégorie A

Possédé

<S> <C> <C>

John G. Robertson, président du conseil d'administration 5 781 350 51,22 %  
des administrateurs, président et directeur (1) (2)

La Société Watchtower (3) 5 073 200 44,94 %

James McCann (4) 5 073 200 44,94 %

Groupe Rand Energy Inc. (5) 5 073 200 44,94 %

Jennifer Lorette, vice-présidente et directrice 85 500 \*  
(6)

James Vandeberg, directeur de l'exploitation 76 000 \*  
et Directeur (7)

Patrick Badgley, vice-président, Recherche 75 000 \*  
et Développement et Directeur (8)

TOUS LES DIRIGEANTS ET 6 017 850 53,31 %

LES ADMINISTRATEURS EN GROUPE (QUATRE  
INDIVIDUS) (9)

</TABLE>

Sauf indication contraire ci-dessous, toutes les actions sont détenues de manière  
bénéficiaire et inscrites et chacune

L'actionnaire record détient seul le pouvoir de vote et d'investissement.

\*Moins d'un pour cent des titres émis et en circulation au 31 juillet 2002, soit  
11 287 935

(1) Ces personnes peuvent être considérées comme nos « parents ou fondateurs » au sens de  
ce terme  
est défini dans les règles et règlements promulgués en vertu de la Securities Act de  
1933.

(2) Comprend 5 073 200 actions enregistrées au nom de Rand Energy Group Inc.  
Voir la note (5) ci-dessous pour une explication de la propriété effective de Rand Energy  
Groupe Inc. M. Robertson décline toute propriété effective de ces actions au-delà  
l'étendue de son intérêt pécuniaire. Comprend également 700 000 options qui sont  
actuellement exerçable. L'adresse de M. Robertson est la même que celle de la Société.

(3) Comprend 5 073 200 actions enregistrées au nom de Rand Energy Group Inc.  
Voir la note (5) ci-dessous pour une explication de la propriété effective de Rand Energy  
Groupe Inc.

(4) Comprend 5 073 200 actions enregistrées au nom de Rand Energy Group Inc.  
Voir la note (5) ci-dessous pour une explication de la propriété effective de Rand Energy  
Groupe Inc.

(5) Rand Energy Group Inc. est détenue à 51 % par Reg Technologies Inc. et à 49 % par  
Rand Cam Engine Corp. Conformément à la règle 13d-3 de la Securities Exchange Act de  
1934, Reg Technologies Inc. et Rand Cam Engine Corp. pourraient être considérées  
le propriétaire effectif des 5 073 200 actions enregistrées au nom de Rand  
Groupe Énergie Inc.

Reg Technologies Inc. est une société de la Colombie-Britannique cotée à la Bourse  
canadienne

Venture Exchange qui a financé la recherche sur le moteur Rand Cam depuis  
1986. Depuis octobre 1984, M. Robertson est président et administrateur de Reg  
Technologies Inc. SMR Investment Ltd., une société de la Colombie-Britannique, détient  
une  
participation majoritaire dans Reg Technologies Inc. Depuis mai 1977, M. Robertson a

&lt;PAGE&gt;

Page 27

a été président et membre du conseil d'administration de SMR Investments Ltd. Susanne M. Robertson, l'épouse de M. Robertson, est propriétaire de SMR Investment Ltd. En conséquence, dans la note (2) ci-dessus, la propriété effective des 5 073 200 actions enregistré au nom de Rand Energy Group Inc. a été attribué à M. Robertson. Nous pensons que cela serait trompeur et ne fournirait pas une divulgation claire énumérer comme bénéficiaires effectifs dans le tableau les autres entités et personnes évoquées dans ce paragraphe, bien qu'une lecture stricte de la règle 13d-3 de la Securities La loi sur les échanges de 1934 pourrait exiger que chacune de ces entités et personnes soit répertoriée dans le tableau de la propriété effective.

Rand Cam Engine Corp. est une société privée dont les actions seraient détenue à 50 % par la Société Watchtower, une organisation religieuse, et à 34 % par James McCann et le solde par plusieurs autres actionnaires. M. McCann a indiqué qu'il a fait don des actions détenues par la Société Watchtower à cette organisation mais a conservé un mandataire de vote pour ces actions. En conséquence, dans les notes (3) et (4) ci-dessus, propriété effective des 5 073 200 actions enregistrées au nom de Rand Energy Group Inc. a été attribué à la Watchtower Society et à M. McCann. Nous pensons que cela serait trompeur et ne fournirait pas une divulgation claire à énumérer comme bénéficiaires effectifs dans le tableau les autres entités et personnes évoquées dans ce paragraphe, bien qu'une lecture stricte de la règle 13d-3 de la Securities La loi sur les échanges de 1934 pourrait exiger que chacune de ces entités et personnes soit répertoriée dans le tableau de la propriété effective.

(6) Comprend 85 000 options actuellement exerçables. Ces 85 000 options ont été annulées le 10 mai 2002 et remplacées par 150 000 options expirant en mai 10, 2007 au prix de 0,20 \$ l'action. L'adresse de Mme Lorette est la même que la Société.

(7) Comprend 75 000 options actuellement exerçables. M. Vandenberg l'adresse est Ogden Murphy Wallace, PLLC, 1601 Fifth Avenue, Suite 2100, Seattle, Washington 98101-1686.

(8) Comprend 75 000 options actuellement exerçables. M. Badgely l'adresse est 2815 Franklin Drive, Columbus, Indiana, 47201.

(9) Comprend 5 073 200 actions enregistrées au nom de Rand Energy Group Inc. dont la propriété effective est attribuée à M. Robertson comme indiqué dans la note (2) ci-dessus. Voir la note (5) ci-dessus pour une explication de la propriété effective de Rand Energy Group Inc. M. Robertson décline toute propriété effective de ces actions au-delà de la mesure de son intérêt pécuniaire. Comprend également 935 000 options qui sont actuellement exerçables.

## ARTICLE 12. CERTAINES RELATIONS ET OPÉRATIONS CONNEXES

Conformément à l'accord d'août 1992, nous avons émis 5 700 000 actions ordinaires de notre société. Actions d'une valeur réputée de 0,01 \$ par action à Rand Energy Group Inc., une société privée de la Colombie-Britannique (« RAND ») en échange de certaines droits précieux, technologie, informations et autres biens matériels et immatériels actifs relatifs aux droits des États-Unis sur le moteur d'origine. RAND est détenue à 51 % par Reg Technologies Inc., une société de la Colombie-Britannique cotée à la Bourse Bourse de croissance canadienne (« Reg Tech ») et 49 % par Rand Cam Engine Corp. Reg Le président de Tech est également notre président et son vice-président est également vice-président. Président de la Société.

Nous avons également convenu de verser semestriellement à RAND une redevance de 5 % de tout bénéfice net.  
à tirer des revenus que nous recevons en raison de sa licence  
Moteur d'origine.

<PAGE>  
Page 28

Dans l'accord d'avril 1993, un amendement à un accord de modification précédent daté du 23 novembre 1992, entre RAND, Reg Tech et Brian Cherry (un ancien directeur et administrateur) et un accord original daté du 30 juillet 1992, entre RAND, Reg Tech et Brian Cherry, Cherry ont convenu de : (a) vendre, transférer et céder à RAND tous ses droits, titres et intérêts dans et sur la technologie liée à le moteur RC/DC, y compris toutes les demandes de brevet en attente et futures respect de la technologie pour tous les pays à l'exception des États-Unis d'Amérique, ainsi que toutes les améliorations, modifications ou autres variations apportées à la Technologie ;  
(b) vendre, transférer et céder à nous (alors appelé Sky Technologies Inc.), tous ses droit, titre et intérêt sur et à la technologie, y compris tous les droits en suspens et futures demandes de brevet concernant la technologie pour les États-Unis d'Amérique L'Amérique, ainsi que toutes les améliorations, modifications ou autres variations apportées à la Technologie.

D'autres dispositions de l'accord d'avril 1993 nous obligent (a) à payer à RAND une redevance continue de 5 % des bénéfices nets que nous tirons de la technologie et (b) de payer à Brian Cherry une redevance continue de 1 % des bénéfices nets dérivé de la technologie par nous.

Une disposition finale de l'accord d'avril 1993 attribue et transfère la propriété à nous de tous brevets, inventions, droits d'auteur, savoir-faire, données techniques et autres types de propriété intellectuelle conçus, développés ou créés par RAND ou ses sociétés associées avant ou après la date de l'accord, qui résulte ou découle de l'utilisation directe ou indirecte du moteur d'origine et/ou technologies de moteurs RC/DC par RAND.

Les termes des accords mentionnés ci-dessus ont été négociés par les parties en des transactions avec lien de dépendance, mais qui ont été jugées équitables par les parties concernées et équitable dans les circonstances existantes à ce moment-là.

Nous sommes contrôlés par Rand Energy Group Inc., une société privée de Colombie-Britannique.  
société (« RAND »), qui, à son tour, est contrôlée à 51 % par Reg Technologies Inc., une société cotée en bourse de la Colombie-Britannique (« Reg Tech ») et 49 % par Rand Cam Engine Corp. SMR Investment Ltd., une société de la Colombie-Britannique, détient une participation majoritaire dans Reg Technologies Inc. Depuis mai 1977, M. Robertson a a été président et membre du conseil d'administration de SMR Investments Ltd. Susanne M. Robertson, l'épouse de M. Robertson, est propriétaire de SMR Investment Ltd. Rand Cam Engine Corp. est une société privée dont les actions seraient détenues à 50 % par La Société Watchtower, une organisation religieuse, 34% par James McCann et la le solde par plusieurs autres actionnaires. M. McCann a indiqué qu'il avait fait don les actions détenues par la Société Watchtower à cette organisation mais a conservé un mandataire de vote pour ces actions.

ARTICLE 13(a). PIÈCES ANNEXES.

Description du numéro

- 
- 3.1 Statuts constitutifs (1)
  - 3.2 Article d'amendement changeant le nom en REGI US, Inc. (2)
  - 3.3 Règlements (1)
  - 4.1 Spécimen de certificat d'actions (1)
  - 4.2 Certificat de mandat type (1)
  - 10.1 Accord de consultation, daté du 1er décembre 1999, entre Regi US, Inc. et Patrick Badgley (3)

10.2 Proposition de service spécial, datée du 21 décembre 1999, entre  
Regi US et ColTec, Inc (3)

10.3 Accord entre Coltec et REGI daté d'octobre 2000 (4)

<PAGE>

Page 29

10.4 Accord entre REGI et Advanced Ceramics Research  
daté du 20 mars 2002

10.5 Accord entre Reg Technologies Inc., REGI US, Inc. et Rand  
Energy Group Inc. a fait ses preuves en date du 24 avril 2002

23.1 Consentement des auditeurs indépendants

(1) Incorporé par référence à partir du formulaire 10-SB Déclaration d'enregistrement  
déposée

26 avril 1994.

(2) Incorporé par référence à partir du rapport 10-Q pour le trimestre terminé le 30-07-  
94.

(3) Incorporé par référence à partir de notre 10-KSB pour l'exercice clos le 30 avril  
30, 2000.

(4) Incorporé par référence à partir de notre 10-KSB pour l'exercice clos le 30 avril  
30, 2001.

Rapport de l'auditeur indépendant F-1

Bilans F-2

États des résultats d'exploitation F-3

Tableau des flux de trésorerie F-4

Déclaration des capitaux propres F-5

Notes aux états financiers F-7 à F-12

ARTICLE 13(b). RAPPORTS SUR FORMULAIRE 8-K.

Aucun.

<PAGE>

Page 30

SIGNATURES

Conformément à l'article 13 ou 15(d) de la Securities Exchange Act de 1934,  
le titulaire a dûment fait signer ce rapport ou cet avenant sur son  
au nom du soussigné, dûment autorisé à cet effet.

REGI US, INC.

Par : /s/ John G. Robertson

-----  
John G. Robertson, président  
Président-directeur général et administrateur

Daté : 13 août 2002

Conformément à la loi sur les échanges de valeurs mobilières de 1934, ce rapport a été  
signé par les personnes suivantes au nom du déclarant et dans le  
capacités et aux dates indiquées ci-dessous.

Signature Titre Date

-----  
/s/ John G. Robertson Président, Chef 13/08/02

-----  
(John G. Robertson) Dirigeant et administrateur

-----  
/s/James Vandenberg Chef de l'exploitation et directeur 13/08/02

-----  
(James Vandenberg)

/s/ Jennifer Lorette Vice-présidente et directrice 13/08/02

-----  
(Jennifer Lorette)

<PAGE>  
Page 31

#### INDEX DES IMAGES

Page de description des numéros  
-----

- 3.1 Statuts constitutifs (1)
- 3.2 Article d'amendement changeant le nom en REGI US, Inc. (2)
- 3.3 Règlements (1)
- 4.1 Spécimen de certificat d'actions (1)
- 4.2 Certificat de mandat type (1)
- 10.1 Accord de consultation, daté du 1er décembre 1999, entre  
Regi US, Inc. et Patrick Badgley (3)
- 10.2 Proposition de service spécial, datée du 21 décembre 1999, entre  
Regi US et ColTec, Inc (3)
- 10.3 Accord entre Coltec et REGI daté d'octobre 2000 (4)
- 10.4 Accord entre REGI et Advanced Ceramics Research  
daté du 20 mars 2002 44
- 10.5 Accord entre Reg Technologies Inc., REGI US, Inc.  
et Rand Energy Group Inc. en date du 24 avril 2002 46
- 23.1 Consentement des auditeurs indépendants 53

- (1) Incorporé par référence à partir du formulaire 10-SB Déclaration d'enregistrement  
déposée  
26 avril 1994.
- (2) Incorporé par référence à partir du rapport 10-Q pour le trimestre terminé le 30-07-  
94.
- (3) Incorporé par référence à partir de notre 10-KSB pour l'exercice clos le  
30 avril 2000.
- (4) Incorporé par référence à partir de notre 10-KSB pour l'exercice clos le  
30 avril 2001.

Rapport de l'auditeur indépendant F-1

Bilans F-2

États des résultats d'exploitation F-3

Tableau des flux de trésorerie F-4

Déclaration des capitaux propres F-5

Notes aux états financiers F-7 à F-12

<PAGE>  
F-1

<TABLE>  
<LÉGENDE>  
<S><C>

MANNINGELLIOTT 11e étage, 1050 West Pender Street, Vancouver, BC, Canada V6E 3S7

EXPERTS-COMPTABLES Téléphone : 604.714.3600 Fax : 604.714.3669 Web : manningelliott.com  
</TABLE>

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration  
de REGI US, Inc.  
(Une entreprise en phase de développement)

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de REGI US, Inc. (A Development Stage Company) au 30 avril 2002 et 2001 et les états des opérations, du déficit des actionnaires et des flux de trésorerie pour la période du 27 juillet 1992 (création) au 30 avril 2002 et les années terminées le 30 avril, 2002 et 2001. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers fondés sur nos audits.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions l'audit pour obtenir une assurance raisonnable quant à la gratuité des états financiers d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondage, des éléments probants justifiant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Un audit comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations significatives effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de l'état financier global présentation. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à notre avis.

À notre avis, les états financiers susmentionnés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects, aspects matériels, la situation financière de REGI US, Inc. (A Development Stage Company), au 30 avril 2002 et 2001, ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour la période du 27 juillet 1992 (création) au 30 avril, 2002 et les années terminées les 30 avril 2002 et 2001, conformément aux principes comptables reconnus utilisés aux États-Unis.

Les états financiers ci-joints ont été préparés en supposant que la Société continuera à fonctionner. Comme indiqué dans la note 1 des états financiers déclarations, la Société n'a généré aucun chiffre d'affaires ni aucune opération rentable depuis sa création et souffre d'un grave déficit de fonds de roulement. Ces facteurs soulèvent un doute substantiel quant à la capacité de la Société à poursuivre son activité. Les plans de la direction concernant ces questions sont également discutés dans la note 1. les états financiers n'incluent aucun ajustement qui pourrait résulter de résultat de cette incertitude.

/s/ Manning Elliott

EXPERTS-COMPTABLES  
Vancouver, Canada  
2 août 2002

<PAGE>

Page F-2

REGI US, Inc.  
(Une entreprise en phase de développement)  
Bilans  
(Exprimé en dollars américains)

30 avril,  
2002-2001  
\$ \$

## Actifs

## Actifs courants

Comptes clients 13 400 -

-----  
Total des actifs courants 13 400 -

Immobilisations corporelles (Note 3) 664 2 479

Actifs à long terme (Note 4) 66 920 81 947

-----  
Total des actifs 80 984 84 426  
=====

## Passif et déficit des actionnaires

## Passif à court terme

Chèques émis en sus des fonds déposés 2 256 1 466

Comptes créditeurs 87 952 115 243

Passifs courus 9 500 129 320

Dû aux sociétés affiliées (Note 6) 473 155 371 819

-----  
Total des passifs courants 572 863 617 848  
-----

Engagements et passifs éventuels (Notes 1 et 7)

## Déficit des actionnaires

Actions ordinaires (Note 5), 20 000 000 actions autorisées  
sans valeur nominale;

11 287 935 et 10 221 735 actions émises et

en circulation respectivement 4 778 799 et 4 512 249

Actions ordinaires payées mais non émises (Note 5(d)) - 72 000

Rémunération à base d'actions 37 000 33 917

Déficit accumulé pendant la phase de développement (5 307 678) (5 151 588)

-----  
Déficit total des actionnaires (491 879) (533 422)  
-----Total du passif et déficit des actionnaires 80 984 84 426  
=====

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

&lt;PAGE&gt;

Page F-3

REGI US, Inc.

(Une entreprise en phase de développement)

Comptes d'exploitation

(Exprimé en dollars américains)

&lt;TABLE&gt;

&lt;LÉGENDE&gt;

Accumulé à partir de  
27 juillet 1992  
(Création)  
Jusqu'au 30 avril, 30 avril,

2002 2002 2001  
\$ \$ \$

<S> <C> <C> <C>  
Chiffre d'affaires - - -

-----  
Frais administratifs

Frais bancaires 9 663 907 1 236  
Change 3 852 (95) (349)  
Intérêts sur obligations 12 593 - 224  
Relations avec les investisseurs - publications 315 929 - 11 092  
Relations investisseurs - conseil 776 245 111 370 164 569  
Bureau, loyer et téléphone 155 993 11 525 847  
Honoraires professionnels 343 418 19 855 20 713  
Frais d'agent de transfert et frais réglementaires 98 173 2 201 7 390  
Voyages 12 722 1 048 -  
Moins : intérêts (16 788) (33) (8)  
          comptes créditeurs radiés (14 554) (14 554) -

-----  
1 697 246 132 224 205 714  
-----

-----  
Dépenses de recherche et développement

Propriété intellectuelle (Note 4) 578 509 12 364 309 145  
Amortissement 115 242 6 939 25 241  
Développement du marché 92 782 - -  
Honoraires professionnels 73 904 - -  
Gestion de projet 280 000 30 000 30 000  
Frais généraux du projet 209 588 17 290 15 652  
Contrats de conception et de construction de prototypes 1 389 350 4 758 100 486  
Redevances 93 000 6 000 24 000  
Conseil en conception de prototypes techniques 511 738 36 932 97 000  
Rapports techniques 24 364 2 244 -  
Salaires techniques 169 467 - -  
Voyages 166 886 1 737 1 443  
Moins : comptes créditeurs radiés (94 398) (94 398) -

-----  
3 610 432 23 866 602 967  
-----

-----  
Perte nette de l'exercice 5 307 678 156 090 808 681  
=====

=====

Perte par action - De base (0,02) (0,08)  
=====

=====

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation 10 399 000 10 218 000  
=====

</TABLE>

(La perte diluée par action n'a pas été présentée car le résultat est antidilutif)

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

<PAGE>

Page F-4

REGI US, Inc.

(Une entreprise en phase de développement)

Tableaux des flux de trésorerie

(exprimé en dollars américains)

<TABLE>

## &lt;LÉGENDE&gt;

Accumulé à partir de  
27 juillet 1992  
(Création)

Jusqu'au 30 avril, 30 avril,  
2002 2002 2001  
\$ \$ \$

&lt;S&gt; &lt;C&gt; &lt;C&gt; &lt;C&gt;

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Perte nette (5 307 678) (156 090) (808 681)

Ajustements pour rapprocher la perte nette de la trésorerie

Amortissement 115 242 6 939 25 241  
Propriété intellectuelle amortie 578 509 12 364 309 145  
Rémunération en actions 278 296 3 083 18 500  
Comptes créditeurs radiés (96 755) (96 755) -

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Augmentation des comptes clients (13 400) (13 400) -  
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et  
passifs courus 202 363 (67 202) 181 311

-----  
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'exploitation (4 243 423) (311 061)  
(274 484)

-----  
Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Augmentation du capital social 4 167 252 194 550 74 000  
Rachat d'obligations convertibles - - (50 000)  
Augmentation (diminution) des sommes dues aux sociétés affiliées 290 001 118 182 273  
415

-----  
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement 4 457 253 312 732 297 415

-----  
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

(Augmentation) des immobilisations corporelles (24 947) - -  
(Augmentation) des coûts de protection des brevets (191 139) (2 461) (19 544)

-----  
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement (216 086) (2 461) (19  
544)

-----  
Augmentation (diminution) de la trésorerie (2 256) (790) 3 387

-----  
Trésorerie (déficit) - début de période - (1 466) (4 853)

-----  
Trésorerie (déficit) - fin de période (2 256) (2 256) (1 466)

=====  
Activités de financement hors trésorerie

Actions de la société affiliée émises pour la propriété intellectuelle 200 000 - -  
Actions émises pour des services de conseil financier 241 296 - -  
Actions émises pour la propriété intellectuelle 345 251 - -  
Actions émises pour régler la dette 25 000 - -  
Rémunération en actions 37 000 3 083 18 500

=====  
 Informations supplémentaires

Intérêts payés 12 593 - 224  
 Impôt sur le revenu payé - - -  
 </TABLE>

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

<PAGE>  
 Page F-5

REGI US, Inc.  
 (Une entreprise en phase de développement)  
 Déclarations des capitaux propres  
 Du 27 juillet 1992 (création) au 30 avril 2002

<TABLE>  
 <LÉGENDE>

Déficit

Accumulé

Pendant la

ordinaires

Développement des actions

Partages Montant Étape  
 # \$ \$

<S> <C> <C> <C>

Solde - 27 juillet 1992 (création) - - -

Actions émises à titre de propriété intellectuelle 5 700 000 57 000 -  
 Actions émises contre espèces 300 000 3 000 -  
 Perte nette de la période - - (23 492)

-----  
 Solde au 30 avril 1993 6 000 000 60 000 (23 492)

Actions émises en espèces dans le cadre d'une offre publique 500 000 500 000 -  
 Perte nette de l'exercice - - (394 263)

-----  
 Solde au 30 avril 1994 6 500 000 560 000 (417 755)

Actions émises contre espèces conformément à :  
 options exercées 10 000 1 000 -  
 un placement privé 250 000 562 500 -  
 bons de souscription exercés 170 200 213 000 -  
 Perte nette de l'exercice - - (1 225 743)

-----  
 Solde au 30 avril 1995 6 930 200 1 336 500 (1 643 498)

Actions émises contre espèces conformément à :  
 options exercées 232 500 75 800 -  
 bons de souscription exercés 132 200 198 300 -  
 un mémorandum d'offre privée 341 000 682 000 -  
 Perte nette de l'exercice - - (796 905)

-----  
 Solde au 30 avril 1996 7 635 900 2 292 600 (2 440 403)

Actions émises contre espèces conformément à :  
 options exercées 137 000 13 700 -  
 bons de souscription exercés 185 400 278 100 -

placements privés 165 000 257 500 -  
Perte nette de l'exercice - - (510 184)

-----  
Solde au 30 avril 1997 8 123 300 2 841 900 (2 950 587)

Actions émises contre espèces conformément à :  
options exercées 50 000 5 000 -  
une offre d'unités de 500 000 500 000 -  
Actions émises pour l'acquisition des droits AVFS 400 000 288 251 -  
Actions émises pour des services de conseil financier 125 000 170 250 -  
Actions émises pour régler un passif couru 50 000 25 000 -  
Perte nette de l'exercice - - (580 901)

-----  
Solde au 30 avril 1998 9 248 300 3 830 401 (3 531 488)

</TABLE>

<PAGE>  
Page F-6

<TABLE>  
<LÉGENDE>

Déficit

Accumulé

Pendant la

ordinaires

Développement des actions

Partages Montant Étape  
# \$ \$

<S> <C> <C> <C>  
Actions émises pour des services de conseil financier 100 000 71 046 -  
Perte nette de l'exercice - - (397 924)

-----  
Solde au 30 avril 1999 9 348 300 3 901 447 (3 929 412)

Actions émises contre espèces conformément à :  
un placement privé 852 101 639 075 -  
moins commission en espèces payée - (47 607) -  
bons de souscription exercés 17 334 17 334 -  
Perte nette de l'exercice - - (413 495)

-----  
Solde au 30 avril 2000 10 217 735 4 510 249 (4 342 907)

Actions émises contre espèces conformément à :  
bons de souscription exercés 4 000 2 000 -  
Perte nette de l'exercice - - (808 681)

-----  
Solde au 30 avril 2001 10 221 735 4 512 249 (5 151 588)

Actions émises en espèces dans le cadre d'un placement privé 1 066 200 266 550 -  
Perte nette de l'exercice - - (156 090)

-----  
Solde au 30 avril 2002 11 287 935 4 778 799 (5 307 678)

=====  
=====  
</TABLE>

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

&lt;PAGE&gt;

Page F-7

REGI US, Inc.  
(Une entreprise en phase de développement)  
Notes aux états financiers  
(exprimé en dollars américains)

## 1. Entreprise en phase de développement

REGI US, Inc. ci-après (« la Société ») a été constituée dans l'État de Oregon, États-Unis, le 27 juillet 1992.

La Société est une société en phase de développement engagée dans les activités de développer et exploiter commercialement un rotor à palettes axiales amélioré moteur connu sous le nom de Rand Cam/Direct Charge Engine (« Le moteur RC/DC »). Les droits de commercialisation et de propriété intellectuelle dans le monde entier, autres que ceux des États-Unis, sont détenus par Rand Energy Group Inc. (« REGI ») qui est l'actionnaire majoritaire de la Société. La Société détient les droits de commercialisation et de propriété intellectuelle aux États-Unis et a conclu un accord de partage des coûts du projet, en vertu duquel il financera 50 % du développement ultérieur du moteur RC/DC et REGI financera 50 %.

Dans une entreprise en phase de développement, la direction consacre la majeure partie de ses activités pour créer une nouvelle entreprise. Les principales activités prévues n'ont pas encore été générées des revenus importants et la Société a subi des pertes récurrentes pertes d'exploitation comme c'est normal dans les entreprises en phase de développement. La Société a également un déficit de fonds de roulement de 559 463 \$. Ces facteurs augmentent le doute substantiel quant à la capacité de la Société à poursuivre son activité principale. La capacité de la Société à sortir de la phase de développement en ce qui concerne son activité commerciale principale prévue dépend de ses efforts fructueux pour lever des fonds propres supplémentaires, recevoir un financement provenant de sociétés affiliées et d'actionnaires majoritaires, et développer un marché pour ses produits.

Au cours de l'exercice 2002, la Société a levé un produit de 266 550 \$ grâce à un placement privé d'unités complétées de 1 066 200 unités à 0,25 \$ l'unité. Ces unités ont été émises le 6 mars 2002. Chaque unité était composée d'une action et un bon de souscription pour acheter une action supplémentaire au prix de 0,30 \$ pour une période d'un an à compter de la date de réception des fonds. Les actions ordinaires les titres proposés ne seront pas enregistrés en vertu de la Securities Act de 1933 et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement. Les actions ordinaires émises n'ont pas été enregistrées ou approuvées par aucun État en matière de valeurs mobilières agence ou la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ont été vendues conformément aux exemptions d'enregistrement.

La société prévoit de lever des fonds grâce à des prêts auprès d'un actionnaire Rand Energy Group Inc. détient environ 50 % des actions de la Société, ayant une valeur marchande actuelle approximative de 1 000 000 \$, et prévoit de vendre des actions selon les besoins pour répondre aux besoins de financement continus si Les sources traditionnelles de financement par capitaux propres s'avèrent insuffisantes.

La Société reçoit un soutien provisoire de sa société mère ultime et d'autres sociétés affiliées et prévoit de lever des capitaux supplémentaires par le biais des financements par emprunt et/ou par capitaux propres.

Une fois l'offre terminée, les fonds continueront d'être insuffisants pour fournir suffisamment de fonds de roulement pour financer les opérations en cours pour le prochain douze mois. La Société peut lever des fonds supplémentaires grâce à l'exercice des bons de souscription et des options d'achat d'actions, s'ils sont exercés.

## 2. Résumé des principales conventions comptables

### (a) Reconnaissance des revenus

Les ventes de produits sont comptabilisées au moment de l'expédition des marchandises. Système et les revenus du projet sont reconnus en utilisant le pourcentage d'avancement méthode qui reconnaît les revenus et les bénéfices du projet pendant la construction basé sur le bénéfice total attendu et les progrès estimés vers achèvement au cours de la période de référence. Tous les coûts connexes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les revenus de licences le droit des autres à utiliser la technologie est reconnu comme acquis au fil du temps et la collecte est certaine.

### (b) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique est amorti sur 3 ans selon le mode linéaire.

<PAGE>

Page F-8

REGI US, Inc.  
(Une entreprise en phase de développement)  
Notes aux états financiers  
(exprimé en dollars américains)

## 2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

### (c) Actifs à long terme

Les coûts d'enregistrement et de protection des brevets et d'acquisition des droits sont capitalisés au fur et à mesure de leur survenance. Ces coûts sont amortis de manière linéaire sur une base linéaire sur 20 ans. Les actifs à long terme sont évalués chaque période de rapport pour déterminer s'il y a eu des événements ou des circonstances ce qui indiquerait une éventuelle incapacité à récupérer le transport montant. Cette évaluation est basée sur diverses analyses, notamment évaluer la capacité de la Société à mettre en œuvre les applications commerciales au marché, aux projections de rentabilité associées et aux liquidités non actualisées flux relatifs à chaque application qui implique nécessairement jugement de gestion important. Lorsqu'une perte de valeur a été constatée déterminé que la valeur comptable est ramenée à la juste valeur marchande. La juste valeur marchande est déterminée comme le montant auquel la valeur à long terme pourrait être vendue dans le cadre d'une transaction courante entre parties consentantes.

### (d) Bénéfice net (perte) de base et dilué par action

La Société calcule le bénéfice net (la perte nette) par action conformément à SFAS n° 128, « Bénéfice par action » (SFAS 128). La SFAS 128 exige présentation du bénéfice par action (BPA) de base et dilué sur le visage du compte de résultat. Le BPA de base est calculé en divisant bénéfice net (perte) disponible pour les actionnaires ordinaires (numérateur) par

nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dénominateur) au cours de la période. Le BPA dilué donne effet à tout le potentiel dilutif actions ordinaires en circulation au cours de la période, y compris les options sur actions, en utilisant la méthode du stock de trésorerie et des actions privilégiées convertibles, en utilisant la méthode de conversion if. Dans le calcul du BPA dilué, la moyenne le prix des actions pour la période est utilisé pour déterminer le nombre de actions supposées être achetées à partir de l'exercice d'options d'achat d'actions ou bons de souscription. Le BPA dilué exclut toutes les actions ordinaires potentielles dilutives si leur effet est anti-dilutif.

(e) Comptabilisation de la rémunération à base d'actions

La Société utilise la méthode comptable basée sur la valeur intrinsèque prescrit par l'avis n° 25 du Conseil des principes comptables, « Comptabilité pour les actions émises aux employés » (« APB Opinion No. 25 ») en comptabilité pour sa méthode basée sur les actions, le coût de rémunération est l'excédent, le cas échéant, de la juste valeur marchande des actions à la date d'attribution sur le montant d'une l'employé ou l'administrateur doit payer pour acquérir les actions. Voir note 5(b).

(f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société considère tous les instruments très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins au moment de l'émission comme équivalents de trésorerie.

(g) Transactions/soldes en devises étrangères

Les transactions en devises autres que le dollar américain sont converties au taux en vigueur à la date de la transaction. Tous les éléments du bilan libellés en devises étrangères sont convertis en dollars américains en utilisant le taux en vigueur à la date du bilan.

(h) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes générales les principes comptables reconnus exigent que la direction fasse des estimations et les hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et passifs et divulgation des actifs et passifs éventuels au date des états financiers et les montants des revenus déclarés et les dépenses au cours des périodes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

<PAGE>  
Page F-9

REGI US, Inc.  
(Une entreprise en phase de développement)  
Notes aux états financiers  
(exprimé en dollars américains)

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(i) Comptabilité fiscale

La Société a adopté la Déclaration des normes comptables financières N° 109 (« SFAS 109 ») dès sa création. La Société a subi des pertes nettes pertes d'exploitation comme prévu ci-dessous :

Année de la perte	Montant	Année de Expiration
1993	23 000	2008

1994 393 000 2009  
 1995 1 007 000 2010  
 1996 792 000 2011  
 1997 521 000 2012  
 1998 605 000 2013  
 1999 417 000 2014  
 2000 429 000 2015  
 2001 518 000 2016  
 2002 153 000 2017

-----  
 4 858 000  
 =====

fiscal Conformément à la norme SFAS 109, la Société est tenue de calculer l'actif  
 avantages pour les pertes nettes d'exploitation reportées. Avantage potentiel  
 financiers des pertes nettes d'exploitation n'ont pas été comptabilisées dans ces états  
 déclarations, car la Société ne peut être assurée qu'il est plus probable  
 qu'il utilisera les pertes d'exploitation nettes reportées en avant  
 années futures.

effectif et Les composantes de l'actif net d'impôt différé à la fin du 30 avril,  
 2002 et 2001, ainsi que le taux d'imposition légal, le taux d'imposition  
 dessous : les montants choisis pour la provision pour moins-value sont indiqués ci-

	2002-2001	\$ \$
Perte nette d'exploitation	156 000 808 000	
Taux d'imposition légal	22 500 + 39 %	113 900 + 34 %
	au-delà de	au-delà de
	100 000 \$	335 000 \$
Taux d'imposition effectif	-	-
Actif d'impôt différé	44 000 275 000	
Provision pour moins-value	(44 000)	(275 000)
	-----	-----
Actif d'impôt différé net	-	-
	=====	=====

3. Immobilisations corporelles

<TABLE>  
 <LÉGENDE>

		30 avril 30	
			2002-2001
			Net comptable accumulé Net
comptable			
	Coût Amortissement Valeur Valeur		
	\$ \$ \$ \$		

<S> <C> <C> <C> <C>  
 Matériel informatique 5 452 4 788 664 2 479

=====  
 </TABLE>

<PAGE>  
 Page F-10

REGI US, Inc.  
 (Une entreprise en phase de développement)  
 Notes aux états financiers  
 (exprimé en dollars américains)

4. Actifs à longue durée de vie  
 <TABLE>

<LÉGENDE>

30 avril 30

avril

2002-2001

Net comptable accumulé Net

comptable

Coût Amortissement Valeur Valeur  
\$ \$ \$ \$

<S> <C> <C> <C> <C>

Brevets - Moteur RC/DC 90,721 23,801 66,920 69,241

Brevets - AVFS - - - 5,926

Droits AVFS ((d) ci-dessous) - - - 1

Brevets/droits-Séparateur d'hydrogène - - - 6,779

-----  
90 721 23 801 66 920 81 947  
=====

</TABLE>

(a) Le 20 août 1992, la Société a acquis les droits américains sur le film original Rand Cam-Engine de REGI en émettant 5 700 000 actions à une juste valeur de 0,01 \$ par action. REGI recevra une redevance de 5 % sur le bénéfice net. Les 57 000 \$

a été comptabilisé comme dépenses de recherche et développement.

(b) Conformément à un accord avec Brian Cherry (un ancien directeur) daté du 1er juillet 30, 1992 et modifié le 23 novembre 1992 et le 13 avril 1993, la Société a acquis les droits américains sur le moteur rotatif à palettes axiales amélioré connu sous le nom de

le moteur RC/DC. Le 9 novembre 1993, en contrepartie de la technologie transférée, M. Cherry a reçu 100 000 actions de Reg Technologies Inc. (« REG ») (une société publique détenant 51 % de REGI) avec une juste valeur de 200 000 \$. Les 200 000 \$ ont été passés en charges à titre de recherche et développement. Une redevance de 1% du bénéfice net sera due au réalisateur.

(c) Conformément à une lettre d'entente datée du 13 décembre 1993 entre la Société, REGI et REG (collectivement appelés les concédants) et Virginie-Occidentale University Research Corporation (« WVURC »), les donateurs ont convenu que WVURC détiendra 5 % de toutes les technologies brevetées et recevra 5 % de toutes les bénéfices nets provenant des ventes, des licences, des redevances ou des revenus tirés de la technologie brevetée.

(d) Le 22 juin 1997, la Société a acquis les droits américains sur un flux d'air/vapeur Système « AVFS ». La société a payé 50 000 \$ et 200 000 actions à la juste valeur de 154 665 \$. La société versera à l'inventeur 8,5 % sur les ventes nettes dérivé de l'AVFS. Le 31 décembre 1997, la Société a acquis la droits mondiaux (sauf Canada) à l'AVFS en payant 36 500 \$ et émettant 200 000 actions supplémentaires à une juste valeur de 133 586 \$.

L'inventeur recevra également une redevance annuelle minimale de 24 000 \$ par an à compter de 1er octobre 1997, payables trimestriellement. Ces droits ont été réduits à un valeur nominale de 1 \$ au cours de l'exercice 2001 et 309 145 \$ ont été imputés à opérations en tant que coût de recherche et développement.

Le 4 février 2002, la Société a mis fin à l'accord pour le projet Air/Vapeur Système de flux « AVFS » en raison de l'impossibilité de recevoir un brevet sur le technologie.

(e) En octobre 2000, Reg Technologies Inc. a conclu un accord avec GHM Inc., une société privée située dans le Maryland, va acquérir une participation de 50 %

intérêt dans les droits sur la technologie du séparateur d'hydrogène H2O (le « Technologie »). La technologie est basée sur un système unique d'extraction l'hydrogène à partir de l'eau. La société détiendra les droits américains et

## l'enregistrement

Technologies Inc. détiendra les droits mondiaux, à l'exclusion des États-Unis. En contrepartie de ces droits, Reg Technologies Inc. a payé 1 000 \$ US et a déposé une demande de brevet aux États-Unis pour le séparateur d'hydrogène technologie.

La société a radié les brevets/droits de la technologie en raison de l'approbation douteuse du brevet.

&lt;PAGE&gt;

Page F-11

REGI US, Inc.

(Une entreprise en phase de développement)

Notes aux états financiers

(exprimé en dollars américains)

## 5. Actions ordinaires

## (a) Bons de souscription en circulation

Il existe des bons de souscription en circulation pour acquérir 830 767 actions pouvant être exercées

à 0,50 \$ par action expirant le 31 août 2001. Ces bons de souscription ont été prolongé. Au 6 mars 2002, il y avait 1 066 200 bons de souscription

supplémentaires

en attente d'achat de 1 066 200 actions à 0,30 \$ par action expirant un an après réception des fonds.

## (b) Régime d'options sur actions

La Société dispose d'un plan d'options d'achat d'actions pour émettre jusqu'à 2 500 000 actions

certaines directeurs et employés clés, approuvés le 30 avril 1993 et modifié le 5 décembre 2000. Conformément au Plan, la Société a accordé options d'achat d'actions à certains administrateurs et employés. Les options

sont

accordées pour les services rendus à la Société. État des résultats financiers Les normes comptables n° 123 (« SFAS 123 ») exigent qu'une entreprise reconnaisse ou, à son choix, divulguer l'impact de la juste valeur de options sur actions et autres formes de rémunération en actions dans le détermination du revenu. La Société a choisi, en vertu de la norme SFAS 123, continuer à mesurer les coûts de rémunération sur la base de la valeur

intrinsèque

énoncées dans l'avis APB n° 25. Étant donné que les options sur actions sont

accordées à

prix d'exercice basés sur le prix du marché des actions de la Société à la date d'attribution, aucun coût de rémunération n'est reconnu. Toutefois,

en vertu

SFAS 123, l'impact sur le résultat net et le résultat par action de la juste

valeur

la valeur des options sur actions doit être mesurée et divulguée à la juste

valeur

méthode basée sur une base pro forma. Comme les actions de performance sont

émises pour

services rendus, la juste valeur des actions émises est comptabilisée comme charge de rémunération ou capitalisée, à la date à laquelle les conditions sont se sont réunis pour émettre des actions. La juste valeur des droits d'achat des

employés,

conformément aux options sur actions, conformément à la norme SFAS 123, a été

estimé à l'aide de

Modèle Black-Scholes.

Le nombre moyen pondéré d'actions sous option et le prix de l'option pour l'exercice terminé le 30 avril 2002 est le suivant :

	Pondéré	Pondéré
Partages	Moyenne	Moyenne
Sous option	restante	

Prix de l'option Durée de vie des options  
# \$ (Mois)

Début de l'année 1 485 000 0,60 50

Accordé --  
Exercé --  
Annulé --  
Périmé --

Fin d'année 1 485 000 \* 0,60 38

\* Le 10 mai 2002, 1 000 000 de ces options ont été réévaluées à 0,20 \$ par action et certaines options ont été modifiées pour augmenter le prix

initial

options accordées de 150 000 à 300 000 et réduire le prix de l'option à 0,20 \$ par action. Le 10 mai 2002, 160 000 options ont également été accordées

à

employés à 0,20 \$ par action expirant le 10 mai 2007 et 200 000 options ont été accordées à un consultant en relations avec les investisseurs à 0,20 \$ par action expirant le 10 mai 2007.

<PAGE>

Page F-12

REGI US, Inc.  
(Une entreprise en phase de développement)  
Notes aux états financiers  
(exprimé en dollars américains)

5. Actions ordinaires (suite)

SFAS 123, Si les frais de rémunération avaient été déterminés conformément à la norme  
2001 Perte nette de la société et perte nette par action pour les exercices 2002 et  
aurait été comme suit :

2002-2001  
\$ \$

Perte nette

Tel que rapporté (156 090) (808 681)  
Pro forma (263 110) (837 391)

Perte nette de base par action

Tel que rapporté (.02) (.08)  
Pro forma (.03) (.08)

(c) Plan d'actions de performance

La Société a alloué 1 000 000 d'actions à émettre en vertu d'un Plan d'actions de performance approuvé et enregistré le 27 juin 1997. La rémunération est comptabilisée lorsque les conditions d'émission des actions sont remplies à leur juste valeur marchande. Il n'y a actuellement aucune option accordées en vertu du présent plan.

(d) Placement privé

un prix Au cours de l'exercice 2002, la Société a levé un produit de 266 550 \$ grâce à un placement privé d'unités complétées de 1 066 200 unités à 0,25 \$ par unité. Ces unités ont été émises le 6 mars 2002. Chaque unité était composée de une action et un bon de souscription pour acheter une action supplémentaire à de 0,30 \$ pour une période d'un an à compter de la date de réception des fonds.

Les actions ordinaires offertes ne seront pas enregistrées en vertu des valeurs mobilières

Loi de 1933 et ne peut être proposé ou vendu aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou une exemption d'enregistrement applicable aux exigences. Les actions ordinaires émises n'ont pas été enregistrées ou approuvées par toute agence de valeurs mobilières d'État ou par la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les actions ont été vendues en vertu d'exemptions de la Commission des changes et ont été vendus en vertu d'exemptions de inscription.

#### 6. En raison des affiliés

Les montants dus aux sociétés affiliées ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont dus sur demande. Ces entreprises sont affiliées par le biais d'une participation importante dans la Société et en ayant des Présidents communs.

#### 7. Engagements et passifs éventuels

(a) La Société s'engage à financer 50 % du développement ultérieur du Moteur RC/DC.

(b) Voir la note 1 pour un doute substantiel quant à la poursuite de l'exploitation.

#### 8. Événement ultérieur

Le 10 mai 2002, 1 000 000 d'options ont été réévaluées à 0,20 \$ par action. et certaines options ont été modifiées pour augmenter les options initialement accordées

de 150 000 à 300 000 et réduire le prix de l'option à 0,20 \$ par action.

Le 10 mai 2002, 160 000 options ont également été accordées aux employés à 0,20 \$ l'action. 200 000 options ont été accordées à un consultant en relations avec les investisseurs à 0,20 \$ par action expirant le 10 mai 2007.

<PAGE>

Pièce 10.4

### ACCORD

1. Les parties au présent accord sont Advanced Ceramics Research 3292 E.

Hemisphere Loop, Tucson, AZ 85706-5013 (« ACR ») et REGI US, Inc., une société américaine

société située au #120 - 3011 Viking Way, Richmond, BC V6V 1W1, Canada, et ayant une adresse postale aux États-Unis à PO Box 687, Point Roberts, WA 98281 (« REGI »). Cet accord concerne le SBIR n° 1-144 (« The Navy « contrat »). Pour une contrepartie bonne et valable, les parties conviennent que suit.

2. REGI accorde par la présente une licence à ACR pour tous les droits de propriété intellectuelle

qui se rapportent à la technologie connue par les parties sous le nom de concept RAND CAM TM pour les moteurs RAND CAM TM de 10 CV ou moins pour le contrat de la Marine pour applications pilotées à distance, la durée de cette licence telle que définie à l'article

#4 de cet accord. Par exemple, cette propriété intellectuelle comprend les États-Unis

brevets n° 4 401 070, 5 429 084, 5 551 853 et 5 509 793. Les parties l'intention de la licence d'inclure les droits de propriété intellectuelle actuellement possédés par REGI et qui peut être acquis par REGI pendant la durée de cet accord.

3. L'ACR aura le droit de sélectionner et d'engager de manière discrétionnaire

sous-traitants pour les travaux à effectuer dans le cadre du contrat de la Marine sur un confidentielle. Ces sous-traitants doivent signer un accord de non-divulgence Accords.

4. REGI US, Inc. accepte qu'une licence de cinq (5) ans soit accordée à ACR pour les moteurs concept RAND CAM TM de 10 CV ou moins pour ce contrat de la Marine. La licence s'étendra ainsi à la durée des travaux de l'ACR dans tous les domaines. phases de développement et de fabrication résultant de la phase navale attribuée Programmes SBIR I et II) liés à RAND CAM TM.

5. Sous réserve de l'approbation et de la réussite de la phase II du SBIR programme, REGI US, Inc. accepte d'accorder une licence exclusive de cinq (5) ans accord avec ACR pour les droits commerciaux et militaires de la Rand Cam TM moteurs pour les applications développées dans le cadre de ce contrat de la Marine.

À son tour,  
L'ACR va :

a. ACR fournira à REGI toutes les informations de conception du moteur développé dans le cadre du contrat de la Marine, y compris les dessins, les améliorations, manuscrits, œuvres d'art et données de coût et/ou de prix pour REGI fabriquer des composants ou des assemblages conformément au contrat de la Marine.

REGI s'engage à ne pas concurrencer ACR dans le cadre de cet accord et des accords futurs.  
accords découlant du présent Contrat de la Marine.

b. ACR s'engage à verser à REGI une redevance de 5 % du prix d'achat offert pour chaque moteur vendu conformément à l'attribution de la Marine Le contrat doit être payé à REGI dans les 30 jours suivant la réception des fonds par l'ACR de l'acheteur pour ledit achat et 5% de tous les revenus commerciaux Ventes d'applications. Paiements de redevances à payer sur une base trimestrielle dans les 30 jours suivant la date de chaque trimestre à REGI.

<PAGE>

c. L'ACR accepte que REGI reçoive 30 % des contrats SBIR Phase I (généralement de 50 000 \$ à 100 000 \$) et 50 % du SBIR Phase II SBIR (généralement de 500 000 \$ à 750 000 \$) contrats liés au RAND CAM TM concept. Les fonds prévus par ces contrats doivent être payés dans les 30 jours de la réception des fonds reçus par l'ACR des phases I et II contrats.

6. REGI US, Inc. accepte de fournir les services de Patrick Badgley, un dirigeant et employé de REGI US, Inc. en tant que sous-traitant principal consultant pendant le programme financé par le contrat de la Marine, selon les besoins de l'ACR et à la discrétion raisonnable de l'ACR moyennant des frais de 30 % des fonds de la phase I et 50 % des fonds de la phase II. REGI recevra 50 % de tout SBIR supplémentaire contrats attribués liés à la technologie RAND CAM TM.

7. REGI aura un droit de premier refus pour demander la protection par brevet de inventions découlant des travaux effectués dans le cadre du contrat de la Marine. REGI assumera toutes les dépenses relatives aux brevets sur les inventions qu'elle décide d'exploiter, et REGI sera le propriétaire de ces brevets. ACR aura un droit exclusif licence sur les brevets tels que définis à l'article 4 du présent accord.

8. Les deux parties conviennent que les droits de licence exclusifs prendront fin, et la licence deviendra non exclusive, dans le cas où une licence commerciale les ventes supérieures à 500 000 \$ US ne sont pas réalisées dans un délai d'un (1) an après l'achèvement de ce contrat de la Marine. Dans le cas où 500 000 \$ US les ventes commerciales/militaires ne sont pas réalisées au cours d'une année donnée, l'ACR peut payer une

paiement de redevances de 25 000 \$ US à REGI US, Inc, pour conserver l'exclusivité droits de licence en règle pour chaque année supplémentaire.

9. Le présent accord sera interprété conformément aux lois de l'État de Washington. Si une ou plusieurs dispositions du présent Accord sont jugées invalides, illégales ou inapplicables, ces dispositions seront appliquées dans toute la mesure du possible, conformément à la loi applicable et les autres dispositions du présent accord resteront pleinement en vigueur et effet.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé le présent accord en date du 3 mars 20, 2002.

RECHERCHE AVANCÉE EN CÉRAMIQUE, INC. REGI US, INC.

/s/ Anthony C. Mulligan /s/ John Robertson

-----  
Anthony C. Mulligan John Robertson  
Président et chef de la direction Président

<PAGE>  
Pièce 10.5  
Page 1

#### LICENCE MOTEUR DE DRONES

Cette licence est accordée ce 24 avril 2002 par Rand Energy Group, Inc., USA, une société de l'Oregon ayant un siège social à Point Roberts, Washington (« REGI US » ci-après) ; Reg Technologies, Inc., une société canadienne avec son siège social est situé à Richmond, en Colombie-Britannique, au Canada, (« Reg » ci-après) ; Rand Energy Group, Inc., une société canadienne dont le siège social est à Richmond, BC, Canada : (« Rand Energy » ci-après) (collectivement, Reg, REGI US et Rand L'énergie est, sauf indication contraire, désignée ici par « Reg ») et Radian Incorporated, une société du Delaware dont le siège social est à Alexandria, Virginie (« Radian » ci-après).

#### TÉMOIGNE

Considérant que Reg détient une participation de cinquante et un pour cent (51 %) dans Rand Energy, possède le savoir-faire et les droits de brevet dans la technologie des moteurs rotatifs dénommés ci-après « Technologie de moteur à charge directe Rand Cam TM » et « Moteur diesel Rand Cam TM Technologie" et "Rand Cam TM Cold Turbine Engine Technology" (ces trois termes sont définis ci-dessous) ; et,

Considérant que REGI US contrôle certains droits de propriété aux États-Unis aux trois technologies mentionnées ; et,

Considérant que Radian a examiné certaines informations préliminaires et techniques données fournies par Reg concernant ces technologies Rand Cam TM et souhaite enquêter et définir par ailleurs les coûts de fabrication et la rentabilité de « Produits de production d'énergie » utilisant une telle technologie ; et.

Considérant que Reg et Radian ont exprimé un intérêt mutuel à négocier un accord de licence, tel que décrit ci-après, pour la fabrication et la vente de Radian Products utilisant ladite technologie si les études mentionnées dans le paragraphe précédent répondent aux attentes des parties aux présentes et si d'autres les éventualités de chaque partie sont respectées ;

Maintenant, par conséquent, compte tenu des prémisses qui précèdent, les accords ci-après énoncé et toute autre contrepartie bonne et précieuse non citée par les présentes, les parties ont convenu de ce qui suit :

#### I. DÉFINITIONS

Tels qu'utilisés dans le présent Accord, les termes suivants auront la signification suivante  
significations:

- (a) « Technologie de moteur à charge directe Rand Cam TM » désigne un déplacement, allumage électrique, machine constituée d'un rotor avec de multiples aubes axiales formant des chambres de combustion comme un rotor et les aubes tournent dans un boîtier en forme de came. Ce boîtier de came est appelé en tant que stator, qui contient une cuve toroïdale de profondeur variable, usiné dans chaque stator.
- <PAGE>  
Page 2
- (b) « Technologie de moteur diesel Rand Cam TM » désigne un moteur à déplacement positif, allumage par compression, machine qui se compose d'un rotor à plusieurs aubes axiales formant des chambres de combustion en tant que rotor et aubes tournant dans un boîtier en forme de came. Ce boîtier de came est appelé stator, qui contient une auge toroïdale de profondeur variable usinée dans chaque stator.
- (c) « Rand Cam TM Compressor Technology » désigne un compresseur à déplacement positif machine dont le but est de comprimer un fluide compressible tel que l'air d'une pression inférieure à une pression supérieure, qui se compose d'un rotor avec plusieurs aubes axiales formant des chambres de compression comme un rotor et les aubes tournent dans un boîtier en forme de came. Ce boîtier de came est appelé en tant que stator, qui contient une cuve toroïdale de profondeur variable usinée dans chaque stator.
- (d) « Rand Cam TM Expander Technology » désigne un déplacement positif machine dont le but est de dilater un fluide compressible tel que l'air d'une pression plus élevée à une pression plus basse générant ainsi une pression positive puissance, qui se compose d'un rotor avec de multiples aubes axiales formant des chambres d'expansion comme un rotor et des aubes tournent dans un boîtier en forme de came. Ce boîtier de came est appelé stator, qui contient un toroïdal creux de profondeur variable usiné dans chaque stator.
- (e) « Technologie de turbine froide Rand Cam TM » désigne un cycle Brayton (gaz Machine à cycle de turbine) composée d'un ou plusieurs "Rand Cam TM Les « compresseurs » utilisés comme compresseurs dans le cycle de Brayton et un ou plusieurs « Rand Cam TM Expanders » utilisés comme expanseurs (turbines) dans le Brayton Machine à vélo.
- (f) « Produits Radian » désigne l'équipement utilisant les différents Rand Cam TM Technologies ainsi que d'autres technologies que Radian utilisera pour concevoir, fabriquer et commercialiser des moteurs de drones de plus de 10 chevaux puissance maximale du moteur grâce au moteur à charge directe Rand Cam TM Moteurs « Technologie », moteurs « Rand Cam TM Diesel Engine Technology » et Moteurs « Rand Cam TM Cold Turbine Technology ». Moteurs fabriqués par Radian sera utilisé exclusivement pour les équipements de drones produits par Radian et des moteurs et pièces de rechange pour ledit équipement. "Le « Technologie » désigne le Rand Cam TM, Direct Charge Engine Technologie, Rand Cam TM Technologie du moteur diesel, Rand Cam TM Technologie de compresseur, Rand Cam TM Technologie d'expansion et Rand Cam TM La technologie des turbines froides telle qu'elle se matérialise par un savoir-

faire, des formules, des procédés,  
dessins, croquis, photographies, plans, dessins, spécifications  
échantillons, modèles, rapports, études, découvertes, inventions et idées et  
d'autres moyens de transmission d'informations, que l'un des éléments  
susmentionnés soit  
adapté à une utilisation en fabrication ou non.

(g) « Invention » désigne les découvertes, les concepts et les idées, qu'ils soient brevetables  
ou non, qui vont au-delà de modifications mineures et de routine, y compris,  
mais sans s'y limiter  
limité aux procédés, méthodes, formules et techniques ainsi qu'à  
leurs améliorations et extensions.

<PAGE>  
Page 3

(h) « Informations techniques du Reg » désigne les informations techniques figurant dans le  
possession de Reg à la date d'effet qui se rapporte à l'un des  
technologies Rand Cam TM susmentionnées que Reg peut divulguer à  
Radian et qui, de l'avis de Reg, peut être utile pour accomplir la  
aux fins du présent Accord.

(i) « Droits de brevet enregistrés » désigne les brevets et les demandes de brevet de tous  
pays qui contiennent des revendications couvrant une ou plusieurs  
caractéristiques du Reg  
Informations techniques et qui sont basées sur des inventions conçues ou  
réduit à la pratique à compter de la date d'entrée en vigueur par Reg ou ses  
employés ou  
par d'autres quant à ces inventions, Reg a le droit d'accorder les subventions  
prévues par le présent Accord, sous réserve toutefois des conditions prévues  
lequel Reg acquiert le droit desdits autres d'accorder lesdites subventions.

(j) « Informations exclusives » signifie (i) que des informations techniques écrites  
les informations indiquées par écrit doivent être considérées comme « exclusives  
»  
« Informations » et (ii) qui divulguaient oralement des informations techniques  
qui  
est rapidement réduit par écrit et énoncé par écrit pour être pris en  
considération  
comme des « informations exclusives ». Ces informations exclusives ne doivent  
pas  
inclure des informations techniques ou commerciales qui :

- a. était en possession de la partie réceptrice avant de le recevoir  
de la part de la partie livrante ; ou
- b. est ou devient une partie de la connaissance publique ou de la littérature  
par des actes  
autres que ceux de la partie réceptrice après l'avoir reçu ; ou
- c. est ou devient disponible pour la partie réceptrice sans restriction  
sur son utilisation ou sa divulgation à partir d'une source autre que le  
destinataire  
partie; ou
- d. est ou devient disponible pour un tiers sans restriction ;  
ou
- e. est transmis par la partie livrante à la partie réceptrice après  
recevoir une notification écrite de la partie réceptrice indiquant qu'elle  
ne souhaite pas recevoir d'autres informations exclusives

(k) « Informations sur l'étude » désigne les informations exclusives produites en  
tant que  
résultat de l'exécution de la partie Étude de cette  
Accord (six (6) premiers mois) qu'il soit produit par les efforts de  
contributions de Radian ou Reg, dont l'utilisation et la propriété seront  
régis par les termes et conditions du présent Accord comme ci-après  
défini et fourni.

## II. Gestion et propriété des informations exclusives et des informations relatives aux études

(a) Les deux parties conviennent de traiter les informations exclusives de l'autre partie

et les informations de l'étude en tant que propriété exclusive pendant une période de cinq (5) ans

à compter de la date de réception et protégera ces droits de propriété et d'étude

Les informations avec le même degré de soin qu'il utilise pour protéger les siennes

informations exclusives de même nature. Il n'y aura aucune restriction sur le traitement des informations qui ne sont pas exclusives ou étudiées Informations telles que définies ici.

(b) Les informations sur l'étude, qui concernent et s'appliquent uniquement à la technologie,

appartiendra exclusivement à Reg, quelle que soit la partie qui a développé ou était responsable de l'invention de ces informations d'étude. Lorsque

<PAGE>

Page 4

demandé par Reg par écrit, Radian doit exécuter et délivrer un brevet ou cessions d'invention ou toute autre documentation pouvant être raisonnablement nécessaire pour permettre à Reg de parfaire les revendications de brevet ou la propriété de l'étude

Informations relatives ou applicables uniquement à la technologie.

(c) Lorsque les informations sur l'étude ont une application ou une utilisation en dehors de la technologie,

Reg devra, sur demande écrite de Radian, accorder rapidement à Radian un non-Licence exclusive, mondiale et libre de droits pour utiliser cette étude Informations. Cette licence ne permet pas à Radian de sous-licencier ces Étudier les informations sans le consentement écrit préalable du Reg.

(d) Il incombe à Reg de poursuivre et de payer les frais de protéger les informations de l'étude par le biais de revendications de brevet ou de droit d'auteur,

toutefois, lorsque Reg a choisi de ne pas poursuivre la protection formelle de ces

Informations sur les études et Radian souhaite poursuivre et fournir davantage protection, comme les revendications de brevet ou de droit d'auteur, il faudra d'abord faire

demande écrite à Reg de fournir une telle protection. Une telle demande écrite la demande doit fournir une description des informations sur l'étude avec spécificité suffisante pour permettre raisonnablement à Reg d'identifier et d'évaluer

ces informations d'étude. si Reg informe Radian par écrit qu'il ne n'a pas choisi de fournir une telle protection dans les trente (30) jours

suivant cette

avis, ou si Radian ne reçoit aucune assurance écrite que Reg poursuivra une telle protection supplémentaire dans les trente (30) jours suivant cette

lettre écrite

avis de Radian, Radian sera libre de poursuivre ces informations supplémentaires protection à ses propres frais et dépens. Dans le cas où, après conformité avec les exigences de préavis ci-dessous, Radian choisit de poursuivre une telle protection supplémentaire, puis la propriété de ce qui est spécifiquement les informations d'étude identifiées deviendront les informations exclusives de Radian.

(e) Sur demande écrite de Reg, Radian doit rapidement accorder à Reg un non-Licence exclusive, mondiale et libre de droits pour utiliser cette étude Informations dont Radian a acquis la propriété en vertu des dispositions du paragraphe précédent.

(f) Les deux parties conviennent que chacune exigera toutes ses dirigeants, employés ou consultants qui ont ou auront accès

aux informations exclusives et aux études pour exécuter des accords mutuellement acceptables

accords de cession d'inventions et accords mutuellement acceptables  
Accords de confidentialité et de non-contournement avant leur mise en œuvre  
accordé l'accès à des informations exclusives ou à des informations d'étude.

### III. Accord de licence pour la fabrication et la vente de produits

(a) Reg accorde par la présente une licence exclusive à Radian pour la fabrication de Moteurs diesel Rand Cam TM pour applications dans les véhicules autonomes sans pilote

Véhicules (UAV) d'une puissance moteur maximale supérieure à 10 chevaux dans la États-Unis d'Amérique, y compris les droits non exclusifs dans le monde entier les ventes de cette application (la « Licence Radian »).

<PAGE>  
Page 5

(b) Radian s'engage par la présente de bonne foi à exécuter un contrat d'une durée de six (6) mois  
Étude de la conception, de l'analyse, des coûts de fabrication, de l'évaluation des risques et analyse marketing pour valider le risque et la rentabilité de l' produit. Cette étude comprend la fabrication et le test d'un prototype moteur.

(c) À la fin de l'étude, Radian a la possibilité de mettre fin cet accord sans pénalité, ou de donner (sans frais) un contrat de travail version du prototype du moteur à Reg pour maintenir la licence Radian.

(d) Radian versera à Reg une redevance de six (6) pour cent sur les ventes de moteurs, pièces et services utilisant la technologie Rand Cam™ utilisée dans les drones, dont 6 % de tous les financements reçus du gouvernement et de l'armée sources pour développer et fabriquer la technologie Rand CaMTM.

(e) Cinq (5) ans à compter de la date du présent Accord, le revenu annuel minimum le paiement des redevances devrait être de 100 000,00 \$ US si Reg ne le fait pas recevoir ce paiement de redevance minimum sur une base annuelle, Reg devra le droit de révoquer la licence Radian.

(f) Toutes les améliorations et extensions apportées à la technologie par Radian, d'autres que les informations sur l'étude, seront la propriété de Radian. il incombe à Radian de poursuivre et de payer les frais de protéger ces améliorations et extensions par brevet ou par droit d'auteur formelle affirme cependant que Radian a choisi de ne pas poursuivre une procédure protection de ces améliorations et extensions et Reg souhaite droit d'auteur rechercher et fournir une protection supplémentaire, telle qu'un brevet ou un revendications, il demandera d'abord par écrit à Radian de fournir une telle protection. Cette demande écrite doit fournir une description de la amélioration et extensions du sujet avec une spécificité suffisante pour raisonnablement permettre à Radian d'identifier et d'évaluer une telle amélioration et extensions. Si Radian informe Reg par écrit qu'il ne choisit pas de fournir une telle protection dans les trente (30) jours suivant un tel avis, ou si Reg ne reçoit aucune assurance écrite que Radian poursuivra une telle démarche. de protection supplémentaire avec un préavis écrit de trente (30) jours de la part propre initiative. Reg, Reg sera libre de rechercher une telle protection supplémentaire à sa frais et dépens. Dans le cas où, après s'être conformé à l'avis exigences des présentes, Reg choisit de poursuivre une telle protection supplémentaire, ensuite la propriété de ces améliorations spécifiquement identifiées et

les extensions deviendront les informations exclusives de Reg.

(g) Sur demande écrite de Radian, Reg doit rapidement accorder à Radian un non-Licence exclusive, mondiale et libre de droits pour utiliser les extensions et améliorations dont Reg a acquis la propriété en vertu des dispositions du paragraphe précédent. Cette licence ne limitera pas Radian à la sous-autoriser de telles extensions et améliorations sans l'autorisation écrite préalable consentement du Reg.

(h) Reg indemniserà Radian de toute violation potentielle de brevet et autres réclamations formulées par des tiers et offres claires et utilisation sans entrave de la licence accordée par les présentes à Radian.

<PAGE>  
Page 6

(j) Radian accepte de payer à REGI 150,00 \$ l'heure pour Patrick Badgley ou Ingénieur également qualifié de REGI pour les travaux de conseil demandés par Radian On the Rand Cam TM technologie pour Radian pendant la durée de ce contrat accord, à payer mensuellement. En conséquence, REGI doit soumettre chaque semaine des fiches de pointage et un rapport hebdomadaire écrit pour toutes les heures autorisées et effectué. Cette soumission doit être faite à un POC Radian.

#### IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

(a) Entrepreneurs indépendants : Les parties au présent accord sont indépendantes entrepreneurs. Aucune des parties n'est un agent ou un représentant de l'autre partie. Aucune des parties n'aura le droit, le pouvoir ou l'autorité d'entrer conclure une quelconque entente pour ou au nom de, ou encourir une quelconque obligation ou responsabilité de l'autre partie ou de lier celle-ci de quelque autre manière que ce soit. Le présent accord ne doit pas être interprété ou interprété comme créant une association, une association entreprise ou partenariat entre les parties ou d'imposer un partenariat obligations ou responsabilités incombant à l'une ou l'autre des parties.

(b) Aucune des parties ne donne de garantie à l'autre partie ou à toute autre personne ou entité, qu'elle soit expresse, implicite ou statutaire, quant à la description, qualité, la qualité marchande, l'exhaustivité ou l'adéquation à un usage quelconque tout service ou information fourni ci-dessous ou décrit ici, ou quant à toute autre question dont toutes les garanties sont par la présente exclues et expressément démenti.

(c) Lois applicables. Les parties ont convenu que les lois de la Le Commonwealth de Virginie s'appliquera à l'interprétation et l'application du présent accord, sauf en ce qui concerne les questions relatives à procédure et l'application des règles régissant un conflit de Lois, auquel cas les lois du for de la Cour ayant La juridiction de toute question incluse dans l'Accord sera appliquée.

(d) Défauts et violations. En cas de défaut ou de violation des présentes aux présentes, la partie qui invoque le défaut ou la violation doit en informer le l'autre partie par écrit des détails du manquement ou de la violation. l'autre partie disposera d'un délai de quarante-cinq (45) jours pour corriger un tel défaut ou manquement sur toutes les questions, à l'exception du paiement d'argent ou fonds, auquel cas le délai de préavis sera de dix (10) jours. Si le la partie défaillante corrige les éléments de défaut ou de violation inclus dans la notification écrite dans le délai de grâce, le défaut est corrigé et ne peut plus être utilisé comme élément de défaut ou de violation des présentes.

(e) Procédures devant les tribunaux ou les organismes de réglementation. Il appartient  
 Accord des parties selon lequel la soumission de toute demande légale ou réglementaire  
 les procédures en vertu des présentes seront engagées aux États-Unis  
 Amérique. Si la question est en grande partie une question de droit civil, la  
 question sera soumis à un tribunal compétent dans le  
 Commonwealth de Virginie. La partie perdante devant le tribunal ou l'organisme  
 de réglementation la procédure devra payer tous les frais, y compris les honoraires d'avocat  
 raisonnables,  
 les frais de découverte et les frais de justice engagés par la partie gagnante  
 faire la fête.

<PAGE>  
 Page 7

(f) Avis. Tous les avis devant être donnés par écrit en vertu des présentes  
 peut être envoyé par courrier ordinaire. Lorsque le courrier ordinaire est  
 utilisé pour la livraison  
 aux États-Unis d'Amérique, la livraison de celui-ci sera  
 présumé avoir été fait cinq (5) jours après le cachet de la poste  
 sur l'enveloppe correspondante. D'autres moyens de livraison de l'avis peuvent  
 être  
 utilisé, mais la charge de la preuve de sa livraison incombe  
 l'expéditeur de ces avis. Les avis seront considérés comme dûment  
 adressée pour livraison comme suit :

À Radian : À Reg.

M. Robert Grisar M. John Robertson  
 Directeur Président  
 Radian MILPARTS Groupe Rand Energy  
 35353, boulevard Curtis 3011, chemin Viking, bureau 120  
 Suite 591 Richmond, C.-B. Canada  
 Eastlake, OH 44095 V6V 1W1

Les parties peuvent modifier leurs adresses respectives aux fins de la présente  
 disposition en notifiant l'autre partie par écrit.

De plus, les parties ne disent pas :

REGI US, Inc.  
 Reg Technologies, Inc.  
 Groupe Rand Energy, Inc. Radian Inc.

Par : /s/ John Robertson Par : /s/ Jerry Mailey

-----  
 John Robertson, président Jerry Mailey, directeur des contrats

Date 06/05/02 Date 15/05/02  
 -----

<PAGE>  
 Pièce 23.1

#### Consentement des auditeurs indépendants

Conseil d'administration  
 REGI US, Inc.

Nous consentons à l'utilisation de notre rapport daté du 2 août 2002 sur les états  
 financiers

déclarations de REGI US, Inc. au 30 avril 2002 et 2001 qui sont incluses dans le formulaire 10-KSB, qui est inclus, par référence, dans le formulaire S-8 de la Société.

Daté du 13 août 2002.

MANNING ELLIOTT  
Experts-comptables

/s/ Manning Elliott

<PAGE>

</TEXT>  
</DOCUMENT>